La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
vendredi 30 avril 1999
115e année No 187
56 pages, 4 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $

http://lapresse.infinit.net

VU
Nikon
LA HAUTE TECHNOLOGIE POUR VOS LUNETTES
7056, rue Jean-Talon (près des Galeries d'Anjou)
352-1010
2738202

Cyberpresse
L'envers du commerce électronique
page A15

Économie
Imasco songe à transformer Canada Trust en banque
page C1

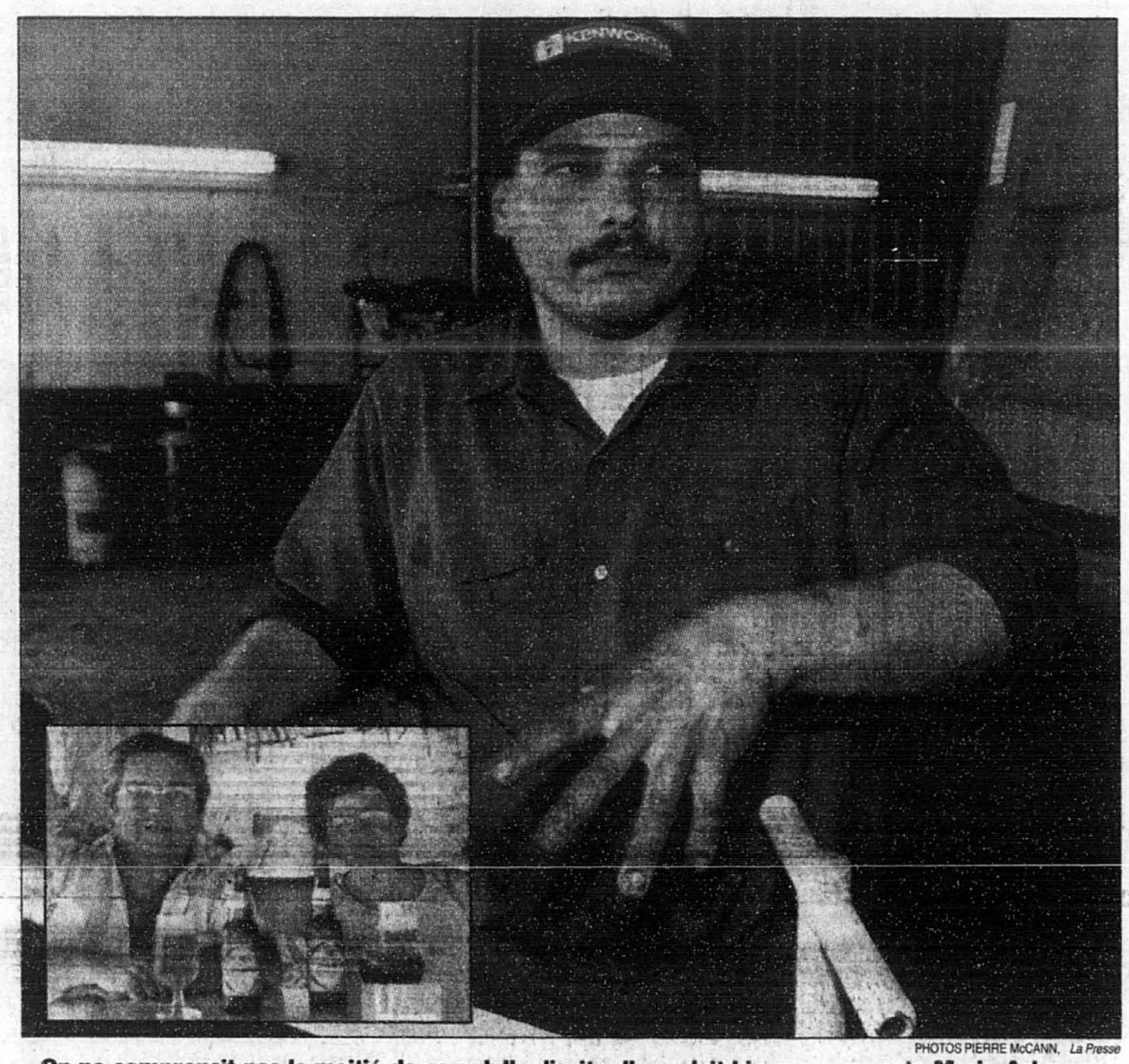


Baseball
McGwire arrive en ville
page S4

Baseball
CLOUTS 6
MONTRÉAL 5
page S2

Cinq personnes assaillies

Une démente sème la terreur à Saint-Félix-de-Valois



PHOTOS PIERRE McCANN, *La Presse*

« On ne comprenait pas la moitié de ce qu'elle disait, elle parlait bizarre », raconte Mario Arbour, un employé du garage qui a finalement maîtrisé la femme avec l'aide de son patron, après qu'elle eut poignardé un couple de personnes âgées et blessé trois employés, hier après-midi, à Saint-Félix-de-Valois. En mortaise: Jean-Robert Aubin et sa femme Marie-Laure Gravel-Aubin qui ont été poignardés. Leur état était stable hier soir.

HUGO DUMAS
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Une femme de 31 ans, totalement incohérente selon les témoins, a semé la terreur dans la paisible municipalité de Saint-Félix-de-Valois, hier après-midi, en poignardant un couple de personnes âgées après avoir heurté avec sa voiture trois employés d'un garage.

Cette histoire a commencé vers 13 h 30 au garage Jacques Gadoury, situé au 131, de la route 131, à une quinzaine de kilomètres de Joliette. La mystérieuse femme, que personne ne semblait connaître à Saint-Félix-de-Valois, a alors garé sa Sunfire blanche dans l'entrée du petit commerce de réparation d'autos et elle a engagé la conversation avec des employés.

« Elle a dit le mot téléphone. Mais on ne comprenait pas la moitié de ce qu'elle disait. Elle parlait bizarre », raconte Mario Arbour, 29 ans, un employé du garage.

La femme aurait ensuite répété à plusieurs reprises qu'un gros véhicule récréatif, stationné devant le garage Gadoury, lui appartenait. Sauf que le vrai propriétaire du véhicule se trouvait encore sur place.

« La femme s'est mise à lui donner des coups de pied, des coups de poing. Puis elle l'a jeté par terre. Elle voulait battre tout le monde », raconte M. Arbour.

« Elle était totalement incohérente », ajoute la porte-parole de la Sûreté du Québec, Ann Mathieu.

Voir **CINQ PERSONNES** *en A2*

La présidente de la CEQ invoque la distraction

YVES BOISVERT

Lorraine Pagé ne sait toujours pas comment une paire de gants du magasin La Baie s'est retrouvée dans le sac de vêtements qu'elle tenait, le jour où on l'a arrêtée pour vol à l'étalage. Elle laisse entendre qu'elle a oublié ses gants près du présentoir et aurait gardé les gants neufs par mégarde.

Mme Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) depuis onze ans, témoignait hier après-midi pour sa défense à son procès pour vol, devant le juge Denis Boisvert, de la cour municipale de Montréal.

La femme de 51 ans a été arrêtée vers 13 h 55, le 10 décembre 1998, alors qu'elle venait de sortir du magasin La Baie de la Place Versailles, dans l'est de Montréal.

L'agent de sécurité Philippe Arcand, 20 ans, qui fut l'unique témoin de la poursuite, a dit au juge Boisvert avoir procédé à 250 arrestations en deux ans de travail. Il a affirmé n'arrêter les gens que « si c'est sûr à 100 % »; jamais il n'avait témoigné auparavant, toutes les personnes poursuivies s'étant avouées coupables.

Le 10 décembre, M. Arcand aperçoit une femme dans le rayon des gants. Elle attire son attention par sa façon de regarder à gauche et à droite. La femme en essaie plusieurs paires pour finalement en garder une dans sa main gauche. Elle tient également de cette main un sac à poignées du magasin Boca. Elle va dans un autre rayon, suivie par l'agent. C'est alors, dit-il, qu'il la voit mettre les gants dans le sac Boca. Il est alors à quelque cinq mètres d'elle. Elle est ensuite passée devant deux caisses sans s'arrêter.

M. Arcand suit cette femme à l'extérieur du magasin. Là, il l'interpelle, lui montre son insigne d'agent, lui dit qu'elle est arrêtée pour vol et l'informe de ses droits.

« Elle disait qu'elle était surprise; elle disait: j'ai rien fait, je comprends pas. Elle a sorti la marchandise achetée chez Boca. J'ai dit: 'Écoutez, madame, il y a une paire de gants du magasin La Baie dans le fond de votre sac, donnez-la moi, s'il vous plaît' » C'étaient des gants noirs en cuir valant 50 $.

Ils se sont rendus au bureau de la sécurité, où un autre agent était présent. La dame s'est identifiée.

Voir **LA PRÉSIDENTE** *en A2*

Une autre firme de sondages bien renseignée

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Une ancienne bénéficiaire de l'aide sociale affirme avoir été victime d'intimidation et de harcèlement de la part d'employés d'une compagnie de sondages de Montréal à qui le ministère de l'Emploi a confié un contrat dans le cadre de l'évaluation de mesures d'incitation au travail. Une employée parmi les trois ayant fortement insisté afin qu'elle réponde au sondage a d'ailleurs été congédiée.

« Elle me parlait comme si je n'étais rien, raconte Claudine Bujold. Le premier aussi était arrogant. »

En vertu d'un contrat la liant au ministère, la firme Écho Sondage, de Montréal, a reçu du gouvernement une liste de 8020 noms et numéros de téléphone de prestataires de l'aide sociale et de l'assurance-emploi.

C'est ainsi qu'au cours de la dernière semaine de mars, Mme Bujold a reçu un premier appel du sondeur. On lui a posé diverses questions sur les services qu'elle avait reçus à son centre local d'emploi (CLE), questions auxquelles elle a répondu. Les choses se sont corsées quand le sondeur lui a demandé pourquoi elle ne recevait plus d'aide sociale depuis décembre. « Ça m'a choquée. J'ai dit: ça ne vous regarde pas. Comment faites-vous pour savoir des choses comme ça? Il m'a dit: si vous ne répondez pas, je vais vous appeler au-delà de 30 fois. »

Selon Mme Bujold, le préposé a aussi affirmé qu'il détenait son numéro de dossier. « Il a dit: vous être obligée de répondre à ce sondage. Je lui ai raccroché la ligne au nez. »

Un jour ou deux jours après, une femme a rappelé au nom de la firme, insistant à son tour pour qu'elle réponde aux questions. Mme Bujold a encore une fois raccroché.

Une dizaine de minutes plus tard, soit vers 9 h 45, une autre employée d'Écho Sondage a rappelé. « Elle a dit: vous avez rendez-vous au CLE ce matin. Vous devez répondre avant d'y aller. » Mme Bujold a répliqué qu'elle n'avait aucun rendez-vous, mais la préposée a insisté pour qu'elle réponde immédiatement parce que ce rendez-vous était à 10 h.

Mme Bujold a raccroché et appelé au CLE de Lachine, où elle a demandé à la responsable ce qu'il en était de ce sondage.

Voir **UNE AUTRE** *en A2*

Une guerre justifiée



Dans un discours profond et mémorable hier devant les deux chambres réunies du Parlement, le président de la République tchèque, Vaclav Havel, en visite officielle au Canada, a défendu, au nom de la morale et de l'éthique, la lutte de l'OTAN « contre le génocide entrepris par le régime de Slobodan Milosevic ». À ses yeux, à l'heure de la mondialisation, la souveraineté d'un État n'est plus absolue lorsque les droits des citoyens sont en cause, a dit le poète de 62 ans.

Nos informations, page B1

La Caisse de dépôt s'ouvre sur le monde pour doubler sa taille

RUDY LE COURS

On n'a pas fini de parler de la grosse Caisse, si on en croit son président directeur général, Jean-Claude Scraire.

Forte d'un actif net de 68,56 milliards de dollars, la Caisse de dépôt et placement du Québec entend se doter d'ici quelques mois d'un nouveau plan d'affaires axé notamment sur la recherche à l'échelle mondiale de mandats, de partenariats et de toute autre bonne occasion d'affaires.

Objectif avoué: entretenir et développer dans la métropole québécoise une industrie du placement solide et réputée. « Nous voulons amener à Montréal de l'argent sous gestion », dit-il lors d'une rencontre sollicitée auprès de l'équipe éditoriale de *La Presse*.

Objectif souhaité: « D'ici quatre, cinq ans, je ne sais pas si c'est possible de doubler de taille mais ce ne serait pas déraisonnable », avance-t-il prudemment, sans trop se faire prier tout de même.

La stratégie à laquelle réfléchit actuellement la Caisse est à la fois « ambitieuse et porteuse », souligne M. Scraire. On vise la mettre en place dès l'an 2000.

La Caisse y allouera les ressources humaines et techniques nécessaires bien que l'effectif actuel lui permette d'aller chercher les premiers milliards.

Pour contrecarrer la quasi-absence de gestion de fonds communs de placement à Montréal, qui entraîne un certain exode de l'épargne vers Toronto, la Caisse entend donc amener ici de l'argent étranger sous gestion.Avant longtemps, si l'opération fonctionne, on peut penser que la Caisse gérera par ses activités commerciales davantage d'actif que celui de l'avoir de ses déposants.

Voir **LA CAISSE** *en A2*

246
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	C2	Bridge	A10	Feuilleton	C10	Mot mystère	C11
- index	B10	Arts et spectacles		Cyberpresse	A15	Horoscope	B11	Opinions	B3
- immobilier	B10 et B11		B4 à B9	Décès	C11	Laval	A9	Politique	B1
- marchandises	B11 et B12	- horaire spectacles	B7	Économie	C1 à C9	Loteries	A2 et A4	Tabloïd Sports	
- emplois	B12 et C10	- horaire télévision	B5	Êtes-vous observateur?	B10	Monde	A12 et A13	- Robert Duguay	S5
- automobile	C10 et C12	Bandes dessinées	B12			Mots croisés	A10 et S10		

ÉDITORIAL
La fixation linguistique
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO
Ensoleillé
Max. 18, min. 8
cahier Sports
page 16

6 21924 98765 1

Suites de la une

Cinq personnes assaillies

CINQ PERSONNES / *Suite de la page A1*

Ensuite, sans fournir d'autres explications, la femme, qui serait originaire de Saint-Zénon, est retournée dans sa voiture, l'a mise en marche, puis a foncé sur trois employés qui travaillaient à l'intérieur du garage. Deux d'entre eux ont été coincés entre un camion et des pneus, tandis que le troisième a glissé sous la voiture de la conductrice. Ils ne souffrent que de blessures légères, selon la SQ.

En sortant du garage, la conductrice a accroché une voiture de marque Tempest, puis elle a stationné la sienne devant la petite boutique Chaussures Pétrin, quelques mètres plus loin.

« Elle est entrée, m'a traitée de folle puis elle est ressortie en donnant des coups de pied dans la vitrine », se souvient Denise Pétrin.

Pendant ce temps, Mario Arbour et son patron, Jacques Gadoury, ont réussi à retirer les clés du contact de la voiture de la forcenée. En retrait, ils n'ont cessé de l'épier. « Elle est allée chercher un couteau dans son auto. Elle a marché sur le bord du chemin jusqu'à la maison des Aubin », poursuit Jacques Gadoury, âgé de 47 ans.

Au 50 de la route 131, Marie-Laure Gravel-Aubin, 68 ans, effectuait de menus travaux dans son jardin lorsque la femme a surgi, armée d'un couteau de chasse. Une bagarre a éclaté et Mme Gravel a reçu plusieurs coups de couteau. Son mari, Jean-Robert Aubin, 70 ans, qui s'est immédiatement porté à sa défense, a aussi été poignardé.

C'est à ce moment que MM. Arbour et Gadoury sont arrivés et ont réussi à stopper les élans de l'assaillante, qui semblait incohérente et « perdue », selon eux. Jacques Gadoury dit l'avoir frappée avec une pelle à jardin pour lui faire perdre son arme. Mario Arbour s'est ensuite jeté sur elle et l'a maîtrisée jusqu'à l'arrivée des policiers de la SQ.

« Ma mère a été poignardée à trois reprises au ventre et mon père a reçu des coups au thorax. Ils étaient tous les deux conscients et leur état est stable », a expliqué Daniel Aubin, le fils du couple.

La femme a finalement été arrêtée puis conduite au poste de la SQ de Rawdon pour être interrogée. Elle a ensuite été conduite au Centre hospitalier régional de Lanaudière, à Joliette, pour y être examinée.

Souffre-t-elle d'une maladie quelconque? La SQ ne pouvait l'affirmer hier soir. « Nous ne sommes même pas capables de lui parler. Elle est totalement incohérente. Elle sera sous observation médicale pour au moins 24 heures », a précisé l'agent Pierre Robichaud.

La présidente de la CEQ invoque la distraction

LA PRÉSIDENTE / *Suite de la page A1*

— Où travaillez-vous?
— À la CEQ.
— Quelle est votre fonction?
— Présidente.
— Vous êtes LA Lorraine Pagé?

Revenus de leur surprise, les agents ont appelé la police. L'avocate de la CEQ, Claudine Morin, est venue s'entretenir avec Mme Pagé qui était en pleurs. Elle a cherché un mouchoir dans son sac. Elle réalise alors que ses gants n'y sont pas; elle comprend, selon son témoignage, qu'il a pu y avoir confusion. Elle avait sorti ses vieux gants de son sac pour en comparer la taille avec ceux qu'elle essayait, a-t-elle expliqué à la cour.

Quoi qu'il en soit, son avocate lui a dit de ne pas tenter de s'expliquer sur-le-champ et de garder le silence.

Hier, donc, sur un ton très calme, Mme Pagé a expliqué au juge que c'est entre deux activités, un jeudi midi, à la fin de cet automne très chargé, qu'elle s'est retrouvée à ce centre commercial pour acheter des cadeaux de Noël pour des dirigeants de la centrale syndicale. Elle a mangé une soupe à la sauvette, acheté une chaîne en or pour la première vice-présidente, puis des « leggings » chez Boca pour elle, utilisant par mégarde la carte de crédit de la CEQ — une erreur que lui a signalé la comptabilité et qu'elle a corrigée.

Chez La Baie, elle va voir des gants, les siens étant usés et pas assez chauds. Si elle regardait de gauche à droite, c'était pour voir les différents modèles. Elle a aussi cherché une vendeuse, en vain. « Trouver une vendeuse sur l'heure du midi chez La Baie, c'est pas mal compliqué! » a-t-elle dit à la cour.

Après plusieurs essais, elle conclut qu'aucun n'est à son goût. Elle va plus loin dans le magasin. Devant le présentoir des foulards, elle fait différentes manipulations pour trouver ses clés de voiture. Elles ne sont pas dans son sac à main, ni dans son sac Boca. Ah! Les voici dans sa poche de veston. Elle sort et se fait arrêter. Elle a signalé au juge qu'elle porte des pointures 7 alors que les gants retrouvés dans son sac sont des 6,5.

En contre-interrogatoire, Me Normand Labelle, de la poursuite, s'est demandé comment les gants pouvaient être au fond du sac Boca, dessous les leggings, s'ils étaient tombés là par mégarde. « Je suis incapable de comprendre ce que les gants faisaient là », a dit Mme Pagé.

Mme Pagé a fait entendre l'avocate Morin avant son témoignage. La preuve est maintenant complétée. Me Labelle et l'avocat de Mme Pagé, Jean-Claude Hébert, plaideront ce matin.

Une autre firme de sondages bien renseignée

UNE AUTRE / *Suite de la page A1*

« Elle m'a répondu qu'elle n'était pas au courant. Ça m'a fait peur, parce que je me suis dit: qui peut faire ça? » La dame du CLE a toutefois rappelé un peu plus tard pour lui dire qu'elle avait eu confirmation du sondage.

Inquiète que la firme ait pu avoir en sa possession des informations pointues, Claudine Bujold a alerté un organisme de Pointe-Saint-Charles qui vient en aide aux assistés sociaux. Elle a aussi porté plainte au Bureau des renseignements et plaintes du ministère. Une semaine plus tard, elle a reçu un appel d'un superviseur d'Écho Sondage, qui lui a présenté des excuses. On lui a aussi précisé que la dernière préposée avait été congédiée.

Un des associés d'Écho Sondage, Robert Delisle, reconnaît qu'une employée a été congédiée pour sa conduite. « Ce n'est pas notre façon de faire », dit-il. Mais la quarantaine de préposés affectés à ce sondage ne disposent que du nom et du numéro de téléphone des gens qui ont participé aux programmes, affirme-t-il. « Pas le numéro de dossier, c'est impossible. »

Robert Delisle précise que sa firme a obtenu le contrat du sondage en répondant à un appel d'offres public. Il s'agit d'évaluer la satisfaction des usagers par rapport à huit mesures d'incitation à l'emploi en vigueur depuis quelques mois. Les noms ont été fournis par le ministère sous réserve d'une clause de confidentialité. Le sondage est encore en cours.

« Que la personne ait pu être appelée trois fois, c'est dans le domaine du possible », explique M. Delisle, car les préposés ont la consigne de ne renoncer que quand le refus est « catégorique ». « On a une pression. Il faut avoir de bons taux de réponses. »

Le propriétaire remarque qu'il y a eu peu de plaintes. Le Bureau de renseignements et plaintes du ministère n'a reçu qu'une trentaine de « demandes d'information », dit-il, en ajoutant qu'il s'agissait de personnes qui vérifiaient si la compagnie était bien mandatée par le ministère ou si cela avait un impact sur leurs chèques. « On a fait 70 000 appels pour ce contrat. »

Au cabinet de la ministre de l'Emploi, Diane Lemieux, on affirme que tous les contrats de sondage respectent la loi d'accès quant à la protection des renseignements personnels et à la confidentialité.

Selon la porte-parole, Marjolaine Perreault, le ministère a fourni les renseignements suivants à la firme: le nom des personnes, leur numéro de téléphone, leur adresse, le nom de la mesure à laquelle elles étaient inscrites et la date de la fin de leur participation à cette mesure. Il pouvait s'agir de prestataires d'aide sociale ou d'assurance-emploi, explique-t-elle.

Les sondeurs indiquaient en fin de conversation aux répondants qu'ils pouvaient appeler au Bureau des renseignements et plaintes, note Mme Perreault, en ajoutant que le bureau n'a reçu que 20 appels.

La Caisse de dépôt s'ouvre sur le monde pour doubler sa taille

LA CAISSE / *Suite de la page A1*

M. Scraire constate que l'institution qu'il préside et dirige se porte bien: ses rendements sont parmi les meilleurs de l'industrie depuis quatre ans; ses équipes de gestionnaires sont stables, efficaces et capables à moindres coûts de gérer davantage de valeur.

Déjà, elle accepte des mandats de l'extérieur comme un amendement à sa loi constitutive lui en donne le droit depuis décembre 1997. Il y a bien la Curatelle publique et les Fonds mutuels Cartier, mais la prospection de clients se fera bientôt dynamique et même hors frontières.

D'ici trois à cinq ans, les filiales du Groupe Participation vont doubler la taille de leur actif et le porter au-delà des 14 milliards. Elles représenteront jusqu'à 15 % de l'actif total de la Caisse, contre 10 % maintenant. Elles vont développer des produits qui dépasseront les besoins propres de la Caisse, envisage M. Scraire. D'où l'idée bien naturelle de prospecter à l'étranger car — c'est bien connu — il y a de l'argent à faire avec celui des autres.

Cette ouverture sur le monde peut emprunter la voie du partenariat avec de très gros investisseurs institutionnels comme c'est le cas avec State Street (actif américain sous gestion de près de 500 milliards US) en Europe de l'Est.

S'il paraît hors de question de fusionner avec d'autres zinzins, les acquisitions ne sont pas exclues, surtout à l'étranger où la caisse aura de plus en plus pignon sur rue.

Dans une économie de plus en plus mondialisée, « un gros joueur efficace et performant » comme la Caisse est un peu à la croisée des chemins, observe-t-il. « On a le choix entre rester un joueur important global ou de niche. »

Comme il y a encore peu de très gros zinzins à l'échelle mondiale, la Caisse vise donc à se tailler une place à la fois à titre de gestionnaire de portefeuilles et de banque d'affaires.

Marchés cibles outre le Québec et le Canada: l'Asie et l'Amérique latine tout particulièrement. Ce qui n'exclut pas les autres régions. La Caisse vient justement de se voir confier par son vis-à-vis marocain un mandat d'aide technique.

Avec sa taille, la Caisse est de plus en plus en mesure d'aller chercher des mandats internationaux pour Montréal, ce que ne peuvent faire de plus petits gestionnaires. Une fois acquis, elle a le choix de les réaliser elle-même ou de les sous-traiter, précise M. Scraire. Ainsi, fait-elle d'une pierre deux coups: croître beaucoup plus rapidement que par la simple fructification de l'avoir de ses déposants et alimenter plusieurs autres boîtes de placement établies à Montréal, appelé à devenir un centre réputé du placement de toutes natures. « Loin de juste concurrencer l'industrie de placement, la Caisse sert-elle son développement à Montréal », note M. Scraire.

Dans cette perspective, le présent projet de réorganisation des places boursières canadiennes ne semble guère sourire à M. Scraire. En bon joueur de poker, il ne dévoile pas encore ses atouts, préférant attendre les conclusions du rapport du groupe de travail chargé de l'étudier. On sent toutefois qu'il a de belles cartes dans son jeu. « Je ne prends absolument pas pour acquis que tout cela va se réaliser », lance-t-il, insistant qu'il veut pour Montréal « les meilleures modalités possibles ».

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
http://lapresse.infinit.net
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **415**
à quatre chiffres : **0271**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h;
■ à Montréal: plaza Côte-des-Neiges, 6000, de la Côte-des-Neiges, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 125 donneurs;
■ à Sainte-Marthe-sur-le-Lac: promenades Deux-Montagnés, 2801, boul. des Promenades, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;
■ à Lacolle: centre Léodore-Ryan, 10, rue Sainte-Marie, de 14 h à 20 h. Objectif: 150 donneurs;
■ à Saint-Pie-de-Bagot: école Sacré-Coeur, 136, rue de la Présentation, de 15 h à 20 h. Objectif: 100 donneurs;
■ à Thurso: école Maria-Goretti, 373, rue Victoria, de 15 h 30 à 20 h. Objectif: 100 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Ne tardez pas!

■ Depuis le début des années 90, les camps de vacances ne semblent plus garder la cote de popularité qu'ils détenaient. Selon l'Association des camps du Québec, il y a toujours autant d'enfants dans les camps, mais ils vont y rester moins longtemps. La durée moyenne d'un séjour dans les camps de vacances oscille maintenant autour de 9,5 jours. Et si vous jonglez avec l'idée d'inscrire votre enfant dans une colonie de vacances cet été, ne tardez plus trop. Car c'est présentement le boom pour les inscriptions. À lire demain dans *La Presse*.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le (514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Selon vous, la Caisse de dépôt a-t-elle intérêt à s'ouvrir sur le monde pour doubler sa taille?

Croyez-vous que le groupe Ménard réussira à surmonter les autres obstacles pour assurer la survie des Expos à Montréal?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 74 %
Non: 26 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.



Appuyez nos opérations dès maintenant !

Réfugiés du Kosovo
La catastrophe ne fait que commencer

MEDECINS SANS FRONTIERES
www.msf.ca

1-800-982-7903
Médecins Sans Frontières
294, Carré St. Louis bureau 104
Montréal (QC) H2X 1A4
No de charité 13527 5857 RR0001
P0530040

Actualités

Tentative de meurtre dans une école de Sherbrooke

Un élève de 17 ans en a poignardé un autre dans la salle des cases de l'école Montcalm

La Tribune
SHERBROOKE

Un élève de 17 ans en a poignardé un autre au dos, à deux reprises, hier matin, dans la salle des cases de l'école secondaire Montcalm, à Sherbrooke. L'agression est survenue vers 8 h 45, au moment où la grande majorité des élèves se dirigeaient vers les salles de cours.

Appréhendé au domicile familial, à Sherbrooke, vers 12 h 30, l'adolescent soupçonné d'être l'auteur de l'attaque a été accusé de tentative de meurtre devant le juge Michel DuBois, de la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Il sera détenu jusqu'à lundi, alors que son avocat, Mario Proulx, et le procureur de la Couronne, André Campagna, débattront de sa remise en liberté. Ce délai permettra à un de ses parents qui se trouve à l'extérieur du pays de revenir et d'assister à cette étape du processus judiciaire.

La victime, un adolescent de 15 ans de Rock Forest, a subi une perforation au poumon gauche et une lacération dans le dos. Les deux coups ont été portés par l'arrière.

L'affaire a commencé par une bagarre entre deux jeunes de quatrième secondaire. L'accusé, qui est le frère d'un des belligérants, est alors venu à la rescousse de son cadet, âgé de 14 ans, qui avait le dessous. Il aurait asséné deux coups de couteau dans le dos de l'autre belligérant.

L'attaquant a laissé tomber le couteau et a pris la fuite.

Une quinzaine d'élèves se trouvaient dans la salle des casiers quand l'agression s'est produite.

Une fois transporté à l'hôpital, examiné et traité, le jeune blessé était en mesure dès 11 h, soit deux heures après l'agression, de rencontrer les détectives pour leur livrer sa version des faits.

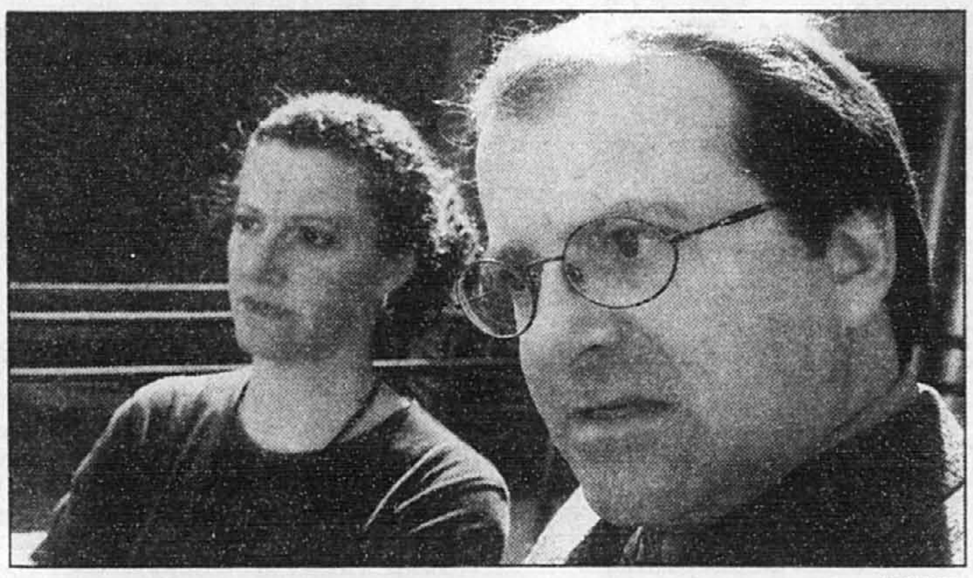


PHOTO PC

La directrice générale de la commission scolaire, Louise Boisvert, et le directeur de l'école Montcalm, Michel Bernard, croient qu'il s'agit d'un incident isolé.

Il était 9 h 03 quand le Service de police de la région sherbrookoise a été informé de ce qui venait de se produire à l'école. Plusieurs policiers ont aussitôt mis le cap vers l'école pour protéger la scène de crime, rencontrer une quinzaine de témoins et recueillir les indices, notamment un couteau avec une lame de 15 centimètres qui aurait été utilisé par l'agresseur.

« Ce qui nous importait le plus, au début, c'était la santé du jeune qui avait été blessé », a commenté brièvement Michel Bernard, le directeur de l'école. En dix minutes, le calme était revenu et le jeune blessé était déjà en route pour le Centre hospitalier de Fleurimont. « Une fois le jeune entre bonnes mains, on s'est assuré que la panique ne gagne pas l'école », a ajouté M. Bernard. La plupart des 850 élèves ignorait ce qui s'était passé.

Les autorités, tant de la commission scolaire que de la police, se sont empressées de dire que l'incident, sans vouloir en minimiser la gravité ne ressemblait en rien à ce qui s'était produit au Colorado et en Alberta. « C'est un cas isolé, ont-elles insisté, pas un phénomène de gang. C'est une altercation qui aurait pu se produire n'importe où. »

« Que Dieu ait pitié de cette société désunie »

Le révérend Dale Lang a perdu un fils, Jason, dans la tragédie de l'école de Taber



PHOTO PC

Le révérend Dale Lang

Presse Canadienne
TABER, Alberta

Au lendemain de la fusillade ayant fait un mort et un blessé grave, mercredi, dans une école secondaire de Taber, petite communauté rurale du sud de l'Alberta, les questions subsistaient quant aux motifs du tireur.

En proie à la douleur, le révérend Dale Lang, dont le fils Jason a succombé à ses blessures, a évoqué l'horreur, hier. « Nous pleurons notre fils, nous ressentons de la peine pour cette communauté et pour ce garçon de 14 ans capable de se rendre dans un tel endroit et, au hasard, d'enlever la vie à une autre personne sans raison aucune », a-t-il déclaré en conférence de presse. « Que Dieu ait pitié de cette société désunie et de tous les gens qui souffrent au sein de celle-ci. »

La fusillade de mercredi et celle survenue la semaine dernière à Littleton, au Colorado, où 12 étudiants et un professeur d'une école secondaire ont été abattus par deux adolescents qui se sont par la suite enlevé la vie, sont similaires au point de donner le frisson. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui croient que l'une ait pu inspirer l'autre.

Néanmoins, la police refuse pour le moment d'établir tout lien entre les deux ou encore de se prononcer sur les motifs du tueur.

Le suspect, un adolescent de 14 ans arrêté sur place à la suite de la fusillade, a comparu devant un tribunal de la jeunesse, hier, à Lethbridge, en Alberta. Accusé de meurtre prémédité et de tentative de meurtre, il n'a encore enregistré aucun plaidoyer de culpabilité. La suite des procédures a été reportée au 6 mai.

L'adolescent appréhendé serait un élève de neuvième année habitant une municipalité voisine de Taber, qui avait cessé de fréquenter l'école secondaire W.R. Myers, site de la tragédie, et qui suivait des cours à domicile. Son identité ne peut être divulguée en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Jason Lang, un étudiant de 11e année, âgé de 17 ans, et son camarade Shane Christmas, également âgé de 17 ans, ont été abattus dans un couloir de l'école, mercredi, tout juste après la pause de midi. Hier, le jeune Christmas se remettait de deux interventions chirurgicales ; son état était qualifié de stable à sérieux.

Selon le caporal Jamie Johnston, du détachement de la Gendarmerie royale du Canada à Lethbridge, le suspect, vêtu d'un imperméable bleu de style militaire, a fait feu à quatre reprises au moyen d'une arme de calibre 22. Il a été arrêté par une personne ressource de l'école, également membre du service de police de Taber, l'agent Dennis Reimer.

Plus de 30 enquêteurs de la police et six experts en médecine légale tentent de faire la lumière sur cette affaire.

Littleton : un homme qui a vendu une arme aux jeunes tueurs veut se rendre aux autorités

Agence France-Presse
LITTLETON, Colorado

Un homme qui a vendu une arme aux jeunes tueurs de Littleton, au Colorado, négociait hier par l'intermédiaire de son avocat les conditions dans lesquelles il se rendrait aux autorités.

« Ils sont en train de mettre au point en ce moment les conditions dans lesquelles il se rendrait » aux autorités, a déclaré un porte-parole du shérif du comté de Jefferson, Steve Davis.

L'homme, qui n'est pas identifié, a appelé le procureur du comté de Jefferson, Dave Thomas, pour lui dire qu'il a vendu l'une des armes utilisées par Eric Harris, 18 ans, et Dylan Klebold, 17 ans, dans le massacre de l'école Columbine et qui a fait 15 morts.

« La seule accusation à ma connaissance sur laquelle ils se penchent c'est le fait d'avoir fourni cette arme », a ajouté M. Davis. Les autorités cherchent à savoir si cet homme était au courant des plans des deux jeunes. Si tel était le cas, il pourrait être accusé de complicité.

La police pense que retracer l'origine de chacune des armes utilisées dans le massacre peut fournir des indices pour trouver d'éventuels complices. Mercredi, la police avait pu établir comment les jeunes tueurs s'étaient procurées trois des armes, mais l'origine d'une quatrième arme restait inconnue.

Cette dernière, une TC-DC9 semi-automatique qui n'est plus fabriquée aux États-Unis, a été achetée à Miami, selon la police qui cherche à savoir quel chemin elle a pris par la suite. La police a confirmé mercredi que Robyn Anderson, 18 ans, petite amie de Dylan Klebold, avait acheté trois des quatre armes utilisées lors du massacre.

Elle n'a pas été inculpée et demeure officiellement un « témoin », les enquêteurs tentant de déterminer si elle connaissait l'usage que prévoyaient faire des armes les deux responsables du massacre, a indiqué Steve Davis.

Cinq jours avant le massacre, les Marines avaient rejeté la candidature d'Eric Harris pour raisons de santé.

Les Marines se sont refusés à dévoiler de quels problèmes de santé il s'agissait, mais un ami de la famille Harris a affirmé à un journal que l'adolescent suivait un traitement psychiatrique et prenait des médicaments.

Aucune trace de drogue n'a été retrouvée dans le sang d'Eric Harris à l'autopsie.

Eric Harris et Dylan Klebold ont tué 12 élèves et un professeur avant de se donner la mort.

Une caméra de surveillance placée dans la cafétéria montre des scènes de panique au début de la fusillade, a rapporté hier le Denver Rocky Mountain News.

La vidéo ne montre pas de blessés, le massacre ayant été exécuté surtout dans la bibliothèque où il n'y avait pas de caméra. Mais dans ces images on peut voir l'une des victimes, le professeur Dave Sanders, arriver dans la cafétéria et crier aux étudiants de se cacher, selon le journal. M. Sanders a été par la suite blessé. Il est mort trois heures plus tard, alors que les secours arrivaient.

Un adolescent ouvre le feu dans un lycée britannique

Associated Press
GLOUCESTER, Grande-Bretagne

Un adolescent a tiré trois coups de feu dans une classe de lycée hier matin à Gloucester, sans faire de blessés, avant de s'enfuir, rapporte la police britannique, qui l'a ensuite interpellé.

Dix-huit lycéennes ont été évacuées de la classe du Lycée d'Art et de Technologie du Gloucestershire.

Selon la police, l'adolescent a tiré depuis l'extérieur par la fenêtre avant de rengainer l'arme et de s'enfuir. Un adolescent de 16 ans a ensuite été arrêté. Son arme était certainement illégale, a précisé la police. La Grande-Bretagne avait en effet durci sa législation sur les armes après le massacre de 16 enfants et de leur institutrice à la maternelle de Dunblane en mars 1996.

Il y a neuf jours, aux États-Unis, dans un lycée de Littleton, Colorado, deux adolescents armés jusqu'aux dents ont massacré 13 personnes avant de se donner la mort. Et mercredi, au Canada, un adolescent de 14 ans a tué un élève et en a blessé un autre dans une école en l'Alberta.

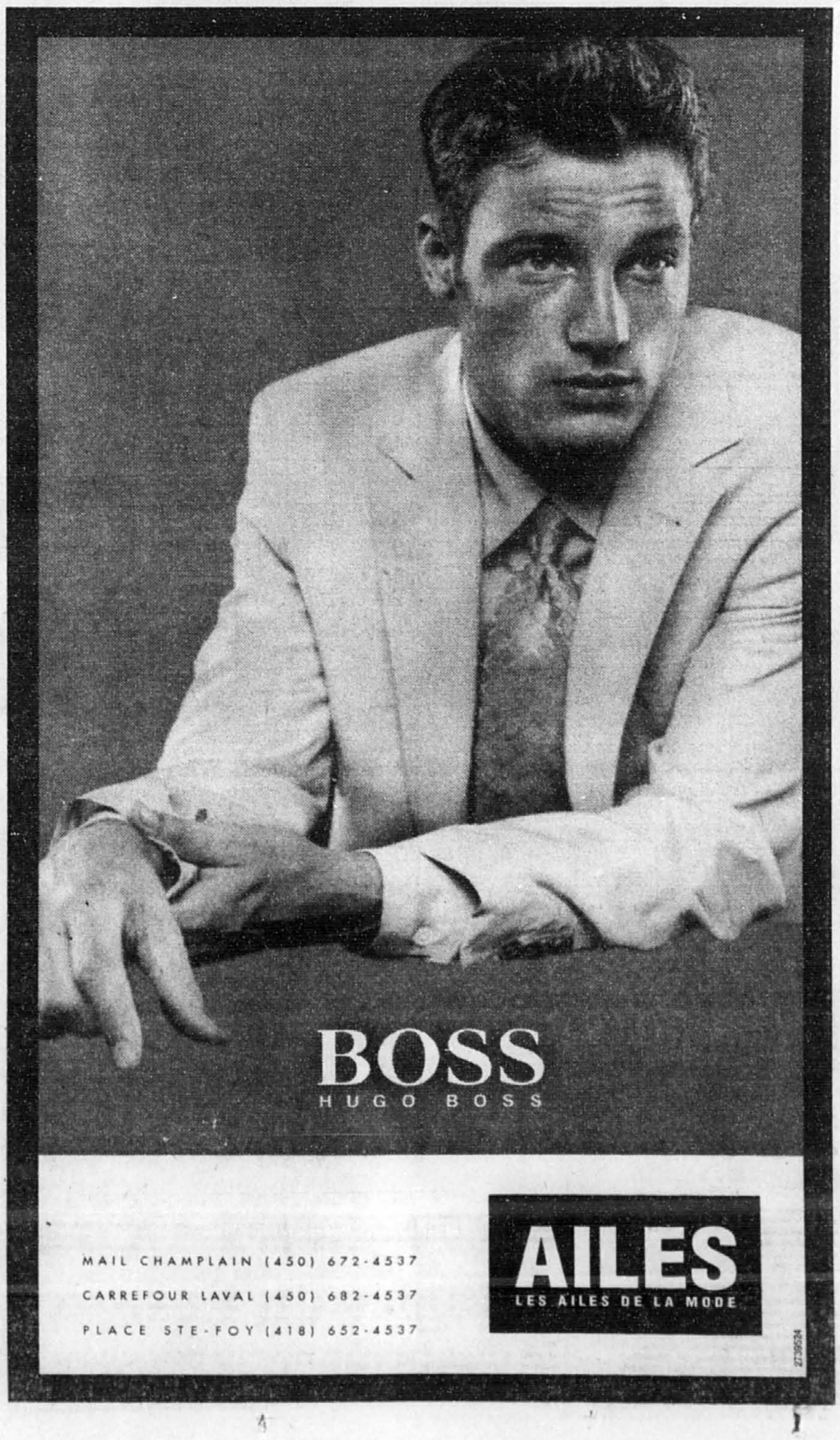




PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse* ©

Les auxiliaires lèvent le camp

Après un siège de 24 heures, la centaine d'infirmières auxiliaires qui occupaient les abords de l'édifice abritant les bureaux de l'Association des hôpitaux du Québec, boulevard de Maisonneuve, ont levé le camp hier matin. Membres de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), les manifestants demandent la fin des abolitions de postes — ils affirment que les dirigeants de l'AHQ se sont donné pour but d'exclure les infirmières auxiliaires des hôpitaux.

De nouveaux fonds pour lutter contre la détresse chez les jeunes

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Québec investira huit millions en argent neuf dans les centres jeunesse sous-financés de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière dans le cadre d'un plan d'action de 27,5 millions pour contrer la détresse chez les jeunes.

Le plan réservera aussi 9,5 millions à la lutte à l'alcoolisme et à la toxicomanie, aux fins notamment d'une campagne nationale de prévention, ainsi que 3,5 millions pour la prévention du suicide. Présenté hier par le ministre délégué à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, le plan prévoit deux autres millions pour l'aide aux itinérants de Montréal et Québec.

Pour Gilles Baril, il s'agit d'un « point de départ » pour faire reculer le désespoir des jeunes. La moyenne d'âge des clients de certains centres de traitement des toxicomanies atteint maintenant 12-13 ans. Le ministre veut notamment améliorer la formation des intervenants au moyen d'un « vaste chantier national » et travailler « sur le terrain des valeurs ».

« Il nous faut, une fois pour toutes, enrayer la fragmentation et la discontinuité des services et aucun jeune ne doit plus être victime d'un match de ping-pong entre une mesure et une autre, entre un intervenant et un autre. »

Pour les centres jeunesse, où tant de problèmes ont été relevés au cours des dernières années, Québec débloque 12,5 millions, dont 3,2 millions iront en Montérégie, 2,6 millions dans les Laurentides et 2,1 millions dans Lanaudière. La région de Chaudière-Appalaches obtiendra 2,1 millions et le reste du Québec 2,5 millions.

Cette aide devrait permettre d'endiguer d'ici le début de l'an 2000 le problème des listes d'attente en matière d'évaluation, estime le ministre. Ces listes avaient recommencé à croître en mars après le dépôt d'un accablant rapport de la Commission des droits de la personne sur les manquements dans les services de protection de la jeunesse des Laurentides.

M. Baril veut aussi faire le ménage dans les 350 centres de traitement et de réhabilitation pour alcooliques et toxicomanes, en établissant des normes nationales et en accréditant, d'ici deux ans, 150 de ces établissements. Au Québec, déplore le ministre, à peu près n'importe qui peut s'improviser thérapeute en cette matière et ouvrir un centre.

Le plan veut par ailleurs assurer des services d'aide téléphonique aux personnes suicidaires dans toutes les régions, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. On compte en outre ajouter des travailleurs de rue pour aider les jeunes itinérants.

Après les compressions

Pour l'opposition libérale, Gilles Baril ne fait que colmater une partie des brèches causées par les compressions de son gouvernement. Hormis les quatre régions ciblées, les autres, dont Montréal, n'ont à peu près rien, tranche le député Russell Williams, en précisant par exemple que l'Abitibi devra couper 1,2 million. « Avec des cas de plus en plus lourds et de moins en moins de services dans les écoles, ça ne répond pas aux besoins des plus jeunes », conclut-il.

Le regroupement des organismes communautaires oeuvrant auprès des jeunes déplore que la moitié du budget soit consacré aux problèmes structurels des établissements publics, alors qu'aucun soutien n'est prévu pour la consolidation des organismes communautaires.

Le milieu se dit soulagé

MARTHA GAGNON

« Enfin de l'oxygène ! »

C'est le commentaire qu'a fait hier le directeur des centres jeunesse de la Montérégie, André Brunelle, en apprenant que le gouvernement accordait une aide de 3,2 millions pour l'amélioration immédiate des services aux jeunes en difficulté.

En mars dernier, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse avait déposé une requête en cour pour réclamer une injonction afin d'obliger les centres jeunesse à assurer de meilleurs services aux jeunes en réadaptation.

La demande d'injonction a finalement été suspendue après que le ministre délégué à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, eut versé 584 000 $ pour ouvrir temporairement 43 nouvelles places d'hébergement. Il avait alors donné l'assurance qu'une aide plus substantielle serait versée, promesse qu'il a tenue. Le ministre reconnaît que la Montérégie est sous-financée et qu'il faut corriger cette situation.

Selon M. Brunelle, cet argent permettra de réaliser le plan de consolidation adopté par le conseil d'administration le 31 mars, dont les objectifs sont notamment de diminuer les listes d'attente, de diversifier les services, d'augmenter le personnel et de créer des foyers de groupe.

L'aide financière répond à plus de 30 % des projections établies dans le plan de consolidation de deux ou trois ans qui s'élèvent à plus de dix millions. Les centres jeunesse espèrent aussi que la régie régionale de la santé et des services sociaux contribuera elle aussi à hausser le budget global qui est actuellement de 75 millions.

Selon les chiffres fournis hier par les centres jeunesse, 72 jeunes sont en attente d'une évaluation et 137 n'ont pas encore reçu les services appropriés à la suite de leur évaluation. « Nous gérons très serré, explique Marie-Claude Esprimont, adjointe au directeur général. La situation devrait s'améliorer à la fin de l'année scolaire, mais en attendant, c'est difficile. L'ouverture des nouvelles places en réadaptation est une mesure de dépannage qui soulage, mais il faut penser à long terme. »

Annonce bien accueillie

Le directeur général de l'Association des centres jeunesse, Pierre Lamarche, a bien accueilli l'annonce, et a rappelé que, depuis cinq ans, les centres ont connu des compressions de 55 millions. « Il s'agit en quelque sorte d'un plan d'urgence que nous attendions depuis longtemps et qui vient réduire la pression sur les centres jeunesse », dit-il.

Il n'en faudra pas moins prendre d'autres décisions importantes quant à la base de financement des services aux jeunes en détresse, avertit M. Lamarche, en notant que les centres ont de la difficulté à répondre à toutes les demandes d'évaluation et de services. « Un pas dans la bonne direction », jugent de leur côté les régies régionales de la santé.

Le circuit à 100 000$ CKOI...
C'EST UN CIRCUIT !



C'EST DANS LE MILLE !



VOUS GAGNEZ 100 000$*!

Vladimir Guerrero, Mark McGwire, Rondell White... quel sera le joueur des Expos ou des Cards qui frappera le circuit vous permettant peut-être de gagner 100 000$?

Les 30 avril et 1er mai à 19 h 05, et le 2 mai à 13 h 35, les Expos reçoivent la visite de Mark McGwire et des Cardinals de St-Louis, et vous invitent à participer au *circuit à 100 000$* CKOI.* À chaque demi-manche, un numéro de siège sera choisi au hasard et si un frappeur des Expos ou des Cards cogne un circuit qui traverse une des trois cibles CKOI, le détenteur du billet pigé gagnera 100 000$*!

Les 30 avril et 1er mai, les portes ouvrent exceptionnellement à 17 h. Venez voir Mark McGwire durant l'exercice au bâton.

Billets en vente au 790-1245** ou au 1 800 361-4595**.

CKOI 96,9 FM

Expos

LE CIRCUIT À 100 000$* CKOI

Les 30 avril, 1er et 2 mai 1999 au Stade olympique. Les Expos contre les Cards de St-Louis et Mark McGwire.

* Un seul prix de 100 000 $ pour les trois matches. Aucun achat requis. Règlement complet offert au bureau des Expos.
** Frais de services applicables.

loto-québec résultats

649 — Tirage du 99-04-28

	GAGNANTS	LOTS
6/6	3	4 333 333,40 $
5/6+	11	115 981,10 $
5/6	679	1 503,10 $
4/6	34 290	57,00 $
3/6	602 285	10,00 $

11 14 16 17 19 26 — Numéro complémentaire: 35

Ventes totales: 32 284 736 $
Prochain gros lot (appr.): 18 000 000 $

Québec 49 — Tirage du 99-04-28

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	2	25 000,00 $
5/6	36	500,00 $
4/6	1 687	50,00 $
3/6	28 836	5,00 $

5 18 23 25 36 37 — Numéro complémentaire: 49

Ventes totales: 750 608,00 $

Banco — Tirage du 99-04-29

2 3 4 5 7
16 19 30 31 36
37 40 54 56 57
59 61 65 66 67

Quotidienne — Tirage du 99-04-29

3 4
415 0271

Extra — Tirage du 99-04-28 — NUMÉRO: 593695

Extra — Tirage du 99-04-29 — NUMÉRO 789547

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Pot-pourri du vendredi



Philippe CANTIN

Après des semaines de torpeur, on devine enfin un brin d'effervescence autour du délicat dossier de l'avenir des Expos à Montréal.

Hier, Jacques Ménard a confirmé la tenue de pourparlers entre son groupe et des prêteurs disposés à avancer 100 millions à l'équipe afin de financer en partie la construction d'un stade au centre-ville. Cette perspective est rendue possible grâce à la décision du gouvernement du Québec d'assumer le coût des intérêts, une somme de sept à huit millions par an. M. Ménard a indiqué que si l'affaire n'était pas entièrement ficelée, l'allure des discussions le rendait très optimiste.

En fait, le dossier est beaucoup plus avancé que M. Ménard, pour des raisons stratégiques, ne le laisse entendre. Des gestionnaires de fonds de pension québécois ont répondu favorablement à la présentation des Expos. Et si l'entente n'est pas officiellement conclue, c'est simplement parce que ce dossier ne constitue pas le plus urgent. Il faut d'abord assurer la recapitalisation de l'équipe en convainquant des entreprises canadiennes d'investir dans l'organisation. Malgré les progrès des derniers jours, ce défi reste redoutable.

Si les prêteurs ont réagi favorablement à la présentation du groupe Ménard, ils exigent néanmoins que certaines conditions soient réunies avant d'officialiser leur engagement : l'assurance qu'un nouveau stade puisse être construit au coût de 175 millions, l'arrivée de nouveaux investisseurs et le feu vert du baseball majeur concernant l'ensemble du plan de relance.

Gros contrat, dites-vous ? En effet ! Voilà pourquoi, comme l'explique ce matin mon collègue Richard Hétu dans le cahier Sports, les dirigeants du baseball majeur restent perplexes quant aux chances de réussite du projet. Robert A. DuPuy, adjoint du commissaire Bud Selig, rappelle crûment l'incontournable réalité : aucun nouvel investisseur ne s'est formellement engagé à pomper de l'argent frais dans l'équipe. Pas même le New-Yorkais Jeffrey Loria, dont la mise de fonds de 50 millions US est au coeur du fragile édifice sur lequel repose la survie de l'équipe.

Quand on lui demande si M. Loria promet de garder les Expos à Montréal durant 20 ans s'il décide enfin de sortir son chéquier, Jacques Ménard répond : « Je ne lui ai pas demandé d'écrire ça avec son sang... »

Ce serait tout de même bien s'il le faisait avec un simple stylo.

Le rapport Mills

Ainsi, le gouvernement Chrétien rejette en bloc les recommandations de la commission Mills visant à stimuler la pratique du sport au Canada, notamment chez les jeunes. En revanche, il convoque une rencontre au sommet afin d'examiner la possibilité d'aider financièrement les équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey. Et appuie l'idée d'organiser au pays la Coupe du monde de football ! La gestion des affaires publiques possède ce don de nous stupéfier.

Les bienfaits de l'activité physique ne sont pourtant plus à démontrer. Des études effectuées aux quatre coins du globe démontrent que l'exercice régulier réduit les risques de maladie cardiaque et d'hypertension, diminue la dépression et l'anxiété, et favorise le maintien du poids. Si le nombre de Canadiens inactifs chutait de 10 %, des économies annuelles de cinq milliards seraient réalisées au chapitre des soins de santé.

Prenez le cas du tabagisme. Selon une étude réalisée en 1997, 80 % des Canadiens physiquement actifs n'ont jamais fumé. Or la consommation de cigarettes chez les jeunes, particulièrement par les adolescentes soucieuses de contrôler leur poids, représente un casse-tête pour les responsables de la santé publique. À Montréal, par exemple, les efforts pour sensibiliser les jeunes aux dangers du tabac ne donnent pas les résultats attendus.

« Il existe une poche de résistance, explique le docteur Denis Roy, de la Régie régionale de la santé. En milieu scolaire, nous éprouvons de réelles difficultés à transmettre notre message. Pourtant, lorsque nous parlons de l'importance d'une saine alimentation, ça va beaucoup mieux. »

Pour mieux comprendre l'étendue du problème, sachez que la Direction de la santé publique se demande même si ses efforts soutenus afin de diminuer le tabagisme chez les jeunes ne sont pas, au bout du compte, nuisibles.

Une recherche récente réalisée auprès de deux groupes témoins démontre en effet qu'entre les écoliers sensibilisés aux dangers de la cigarette et leurs camarades ne l'étant pas, ce sont les premiers qui s'initient davantage au tabagisme ! Le seul fait d'évoquer la cigarette semble malheureusement susciter la curiosité des enfants. Le docteur Roy avoue que la solution à ce problème représente un défi considérable.

Dans ce contexte, et compte tenu de nombreuses autres statistiques alarmantes — dont celles sur le taux de suicide chez les jeunes —, il est dommage que la ministre Copps ait aussi cavalièrement relégué aux oubliettes les conclusions du rapport Mills concernant le sport amateur. On y trouvait des suggestions originales pour favoriser la pratique du sport et ainsi améliorer la santé physique, et psychologique, des jeunes.

Conclusion : le lobby des équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey est manifestement mieux organisé que celui du sport amateur. Et ce sont les jeunes qui en paient le prix.

La question de Lausanne

Les initiatives de promotion de la santé et du bien-être creusent-elles ou comblent-elles l'écart entre les classes sociales ?

Aujourd'hui, dans un hôtel du centre-ville, des spécialistes se pencheront sur ce sujet controversé, surnommé « La question de Lausanne », petit clin d'oeil à la ville suisse où le débat a d'abord été lancé. En clair, les experts se demandent si les messages visant à convaincre les couches démunies de la société d'améliorer leurs habitudes de vie touchent la cible. Se pourrait-il que ces initiatives profitent davantage aux gens fortunés, contribuant ainsi à creuser les écarts entre riches et pauvres ?

Avouez que la question est intrigante. On s'en reparle bientôt.

philippe cantin@lapresse.ca

Le transport en commun roule mieux, dit l'AMT

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les jours sombres du transport en commun semblent résolument s'estomper dans la région de Montréal, constate l'Agence métropolitaine de transport (AMT), qui rapporte une hausse de 2 % de l'achalandage global dans son rapport annuel 1998.

C'est la Société de transport de la Rive-Sud (STRSM) qui a connu la plus forte croissance l'an dernier avec une hausse de 3,2 %. La Société de transport de Laval (STL) suit avec 2,8 % et la STCUM avec 1,3 %. En 1997, l'AMT avait constaté une hausse globale de 1,2 % de l'achalandage, après des années de décroissance. L'agence prévoit une hausse de 2 à 3 % en 1999.

Les trains de banlieue ont connu une forte popularité l'an dernier avec une fréquentation qui a progressé de 22 %, soit près de 1,8 million de déplacements de plus qu'en 1997. La nouvelle ligne Montréal-Blainville a atteint ses objectifs de l'année en septembre, avec 5000 déplacements par jour.

Les organismes municipaux (OMIT) des couronnes nord et sud ont aussi connu une hausse (5,2 %). En juillet, l'AMT a intégré les tarifs en étendant aux clients des OMIT l'accès à la nouvelle carte métropolitaine de transport, la TRAM. L'agence prévoyait que l'intégration tarifaire se traduirait par une augmentation de 10 % des ventes de titres mensuels ; cette hausse fut de 27 % au cours des six derniers mois de l'année. De fait, 18 000 clients de plus se procurent la carte.

Au plan financier, l'AMT a dégagé un surplus de 7,4 millions, comparable à celui de 1997 (7,8 millions), attribuable à l'augmentation de 32 % des revenus des trains et à une hausse de 3 % des revenus tirés des droits d'immatriculation (41,5 millions). Les revenus tirés de la taxe sur l'essence (45 millions) sont toutefois en baisse de 2,7 %. De ce surplus, une somme de 4,5 millions sera partagée entre la STL et la STRSM à titre de « subvention d'équilibre ». L'AMT a un budget de 184 millions.

Le métro

Les études de planification des projets de prolongation du métro jusqu'à Laval (179 millions) et de la ligne 5 vers l'est (63 millions) sont attendues au début de l'automne. Le ministre des Transports, Guy Chevrette, a indiqué cette semaine en commission parlementaire que les travaux du métro à Laval devraient débuter à l'automne 2000.

Le programme triennal d'immobilisations 1999-2001 de l'AMT prévoit par ailleurs 60 millions de nouvelles initiatives. L'agence veut notamment mettre sur pied un projet pilote d'automatisation de la vente de titres et de la perception des recettes et deux autres projets pilotes de covoiturage impliquant des employeurs.

SOLARIUM TROIS-SAISONS * QUATRE-SAISONS * GAZEBO-PLUS
ACHETEZ DIRECTEMENT DU FABRICANT
QUATRE-SAISONS

VENEZ VISITEZ NOTRE USINE
DU 1 AVRIL AU 31 MAI
50% DE RABAIS SUR NOS STORES A L'ACHAT D'UN SOLARIUM
FINANCEMENT DISPONIBLE
SITE INTERNET ZYTCO.COM
OUVERT LE SAMEDI
TÉLÉPHONEZ SANS TARDER...
TROIS-SAISONS

4940 BoisFranc, St-Laurent, Qc, H4S-1A7
(514) 335-2050
(800) 361-9232
Zytco
SPÉCIALISTE DU SOLARIUM
TROIS-SAISONS 8' x 12' SEULEMENT 5250$
GAZEBO-PLUS 8' x 12' SEULEMENT 3495$
2747855

DUVET DELUXE
SOLDE 3 JOURS
Jeudi 29, Vendredi 30, Samedi 1 MAI 1999
de 9 h à 17 h.
DUVETS
À partir de 59 $ pas de taxes
LITERIE ET ACCESSOIRES
Vêtements de nuit, robes de chambre,
jupes et pantalons de 5 $ à 20 $ pas de taxes
DISCOUNT DUVETS
350, Louvain Ouest
Entre Saint-Laurent et Meilleur
(suivez les panneaux)
PAIEMENT COMPTANT SEULEMENT


2742488

SHARKS Le spécialiste des sports nautiques
Liquidation d'entrepôt
La vente se prolonge jusqu'au 30 avril
Ski nautique avec corde et poignée 199 $ cour. 299 $
Vêtements Néoprene long 89 $ rég. 199 $ court 69 $ rég. 139 $
Wakeboard avec fixations 299 $ rég. 479 $
Planches à voile mistral
De 15% à 40% de rabais sur toutes les planches en stock
313, boul. Cartier, Laval (450) 663-5543
2746251

SOLDE DE MANTEAUX DE PLUIE
Toute notre collection de vêtements d'extérieur longs ou trois-quarts pour hommes est en solde
Épargnez 50%
Vendredi, Samedi et Dimanche seulement...
Le rabais s'applique sur le prix d'origine. Ne peut être combiné à aucune autre offre.
A.GOLD
100 ans de mode
Visitez notre magasin amiral complètement redessiné au 960 Ste.Catherine Ouest •
2056 Bleury, Montréal • Promenades St.Bruno • Fairview Pte.Claire • Carrefour Laval • Centre Rockland • La Place Vertu • Mall Champlain • 11, York, ByWard Market, Ottawa
2748080

EXPOSITION DE TIMBRES DU MONTREAL METROPOLITAIN ET SALON DES COLLECTIONNEURS
30 avril, 1, 2 mai, 1999

ven. de 11h à 19h
sam. de 10h à 18h et
dim. de 10h à 16h
PLACE BONAVENTURE
Présenté par: l'ACNTP, l'AQPP en collaboration avec la FQP
ENTRÉE GRATUITE
PRIX DE PRESENCE
2748973


CLUB TAPIS DECOR
SPÉCIAL INVENTAIRE
TAPIS commercial 0.66 $ pi car.
TAPIS berbère 1.35 $ pi car.
TAPIS peluche 1.49 $ pi car.
12* MOIS SANS INTÉRETS
VENTE 3 pour 1*
Vous obtenez :
1 — Tapis 1re qualité
2 — Sous-tapis gratuit
3 — Installation gratuite
SUPER CHOIX DE CARPETTES À MOTIFS
3645, boul. St-Joseph Est, Montréal 729-0891
(entre boul. St-Michel et boul. Pie IX)
2748473

Manque de formation des urgentologues

MARIE-FRANCE LÉGER

Un « enchaînement de circonstances malheureuses », diagnostic erroné, absence d'un chirurgien de garde et dose trop massive de médicament, a conduit au décès de Sonia Rousseel-Dupuis, 18 ans, de Hull, victime d'un accident de la route le soir du 16 août 1997.

La jeune femme est morte un mois plus tard, le 17 septembre, à l'hôpital du Sacré-Coeur, du syndrome de détresse respiratoire de l'adulte, secondaire à un traumatisme hépatique subi à l'occasion de la sortie de route, qui s'est terminée sur une paroi rocheuse à 80 km/h.

Après 11 jours d'enquête et l'audition de 24 témoins, dont quatre médecins experts, le coroner Denis Boudrias a conclu que la jeune femme n'avait pas reçu les soins que requérait son état et que, malgré des blessures importantes, sa mort aurait pu être évitée.

Pendant l'enquête, le coroner Boudrias a d'ailleurs pu constater le manque de formation des urgentologues au Québec — la moitié des médecins qui travaillent aux urgences n'ont pas accès à la formation A.T.L.S (Advance Trauma Life Support) — et il recommande de tout mettre en oeuvre pour rendre cette formation accessible et continue.

« Le laxisme a joué un rôle déterminant dans l'apparition du syndrome de détresse respiratoire », a noté hier Me Boudrias en rendant public son rapport. La jeune femme est arrivée par ambulance à l'hôpital d'Argenteuil le 16 août 1997 avant 23 h. Le docteur Jean Pépin (qui avait déjà reçu la formation A.T.L.S) a fait un mauvais diagnostic et sous-estimé l'ampleur des blessures. Il n'a pas remarqué la côte cassée et le pneumothorax, ni soupçonné que le foie était gravement sectionné.

Un « cafouillage » a ensuite eu lieu au sujet de la liste de garde en chirurgie, car on tentait vainement de joindre un chirurgien qui n'était pas de garde à ce moment-là. Ce n'est que vers 4 h, le 17 août, que la blessée arrive finalement à l'hôpital du Sacré-Coeur, soit cinq heures après son premier transport. Le coroner a pu constater que le principe de la « golden hour », qui veut qu'un patient reçoive des traitements dans les meilleurs délais, n'a pas été respecté.

L'urgentologue Michel Garner, ne connaissant pas la gravité réelle des blessures à la seule vue des notes de son confrère, a administré une dose de 2mg de Narcan, afin de neutraliser l'effet des calmants (Demerol et Phernergan) que la jeune femme avait reçus quelques heures plus tôt. Il est habituel de donner ce médicament pour permettre de passer des tests radiologiques valables. Or, la blessée est retombée dans de profondes douleurs et elle était très agitée, ce qui a empêché les médecins de passer un scan abdominal pour détecter la lacération du foie et l'abondance des saignements internes.

Finalement, le chirurgien Henri Atlas a procédé à une chirurgie exploratoire à 8 h. C'est alors que sont apparus les premiers signes de détresse respiratoire. Des signes qui se sont aggravés le lendemain quand le docteur Atlas a dû procéder à une deuxième ouverture pour intervenir sur le foie très endommagé.

Le coroner Boudrias recommande également à l'Association des hôpitaux du Québec de faire en sorte que les listes de garde contiennent tous les renseignements nécessaires et qu'une directive soit émise rendant obligatoire le préavis ambulancier aux hôpitaux.

Stationnement de Montréal engloutit 625 055 $ dans des bornes... déficientes !

GILLES GAUTHIER

Stationnement de Montréal (SDM), filiale de la Chambre de commerce dont les revenus ont augmenté en 1998 de 6 % pour s'approcher des 25 millions, a perdu 625 055 $ dans les tentatives de mise au point d'un parcomètre qui soit à la fois montréalais et intelligent. Elle devra probablement s'en remettre à une technologie européenne.

Parcoflex, société que SDM détient avec une autre entreprise, disait avoir mis au point une borne « intelligente » contrôlant plusieurs places de stationnement sur rue. SDM avait versé une avance pour obtenir un premier lot de 15 bornes, qui devaient être installées avant le 16 novembre dernier, et donné 161 000 $ pour l'acquisition d'un logiciel. Le 21 octobre 1998, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait une résolution déterminant où les bornes seraient installées, quels seraient les tarifs et la signalisation, etc. Mais le 2 décembre, Parcoflex déposait un avis de son intention de soumettre une proposition en vertu de la Loi sur la faillite.

Le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Michel Prescott (RCM), trouve cette affaire bien nébuleuse et demande qu'un rapport complet soit déposé au conseil municipal.

SDM en avait assez d'attendre les bornes intelligentes. « Ça faisait deux ans qu'on nous les promettait. On ne peut patienter davantage », expliquait hier Mme Nicolle Forget, présidente du conseil d'administration d'Accesum, société mère de SDM. Un appel d'offres sera lancé. « Nous verrons si Parcoflex peut répondre », poursuit la présidente, qui admet que toutes les autres technologies sont européennes.

Par ailleurs, SDM veut rouvrir l'entente qu'elle a conclue avec la Ville pour la gestion du stationnement sur rues, tarifé par 15 524 parcomètres, et sur 63 terrains offrant 5250 places. Mme Forget refuse de préciser quels éléments de l'accord elle veut renégocier. S'agira-t-il du pourcentage des profits nets — 80 % à l'heure actuelle — qui est remis à la Ville de Montréal ? Il est encore trop tôt pour le dire, répond-elle. Seuls certains aspects de l'entente feront l'objet de discussions, dit pour sa part la responsable du dossier au comité exécutif, Noushig Eloyan.

L'entente de principe initiale entre la Ville et la Chambre avait été annoncée par le maire Jean Doré le 3 mars 1994, mais elle avait fait l'objet de nouvelles négociations après l'arrivée au pouvoir de Pierre Bourque en novembre de la même année. Le versement à la Ville avait été porté de 50 % des bénéfices nets à 80 %. Sammy Forcillo, alors membre du comité exécutif, et qui avait été impliqué dans ces discussions, met en garde contre une réduction des revenus de la municipalité. Il note par ailleurs que les mauvaises décisions qui ont mené à l'abandon de la borne Parcoflex ont eu comme résultat une baisse des profits versés à la Ville.

Les états financiers de SDM, de la société mère Accesum et des apparentées Novaparc et Innodev, déposés hier, indiquent que les dépenses ont aussi augmenté de 6 %. La redevance versée à la Ville s'est établie à 1,26 million.

Mme Forget attribue la hausse des recettes à la reprise économique, la température favorable aux déplacements, la mise sur pied d'une équipe de détection des fraudes et à la mise à jour de l'affaire des « washers », qui a coïncidé avec la découverte du scandale des vignettes VIP.

Les pertes de revenus attribuables à la tempête de pluie verglaçante de janvier 1998 sont évaluées à 600 000 $, somme qui fait l'objet d'une réclamation auprès des compagnies d'assurance.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse* ©

Michèle Perrozzino et Mathieu Jean, deux sympathisants à la cause des sans-papiers chiliens, étaient atterrés hier matin par la décision d'Immigration Canada d'arrêter les Chiliens qui pensaient trouver un sanctuaire à l'église chrétienne espagnole de Montréal.

Sans-papiers chiliens arrêtés

L'église où ils s'étaient réfugiés est sans permis

RIMA ELKOURI

Cinq des six sans-papiers chiliens qui avaient trouvé refuge mardi à l'église chrétienne espagnole de Montréal, dans le Plateau-Mont-Royal, ont été arrêtés hier matin par des enquêteurs d'Immigration Canada.

Non respect de la tradition de sanctuaire ? Pas du tout, indique Graziella Mousseau, directrice régionale des programmes au bureau montréalais de Citoyenneté et Immigration Canada. « On a vérifié avec la Ville de Montréal et avec la police. L'église n'a pas de permis. C'est une maison à logements. »

Un prétexte, croit Juan Iturriaga, le pasteur de l'église qui a ouvert ses portes aux six sans-papiers. « Les agents de l'Immigration avaient simplement besoin d'un subterfuge pour les arrêter. » La petite église, située au 4892, avenue Papineau, existe depuis 1987. La messe y est célébrée trois fois par semaine. Une trentaine de fidèles, la plupart d'origine latino-américaine, la fréquentent. Et si l'église n'a pas de permis, c'est à cause d'une simple technicité, dit M. Iturriaga. « On a juste besoin de fournir des plans pour les sorties de secours. »

Pour que le certificat de lieu de culte soit émis, cette église devra ajouter une deuxième sortie de secours, confirme François Lemay, du Service de développement économique et urbain de la Ville de Montréal.

Pour le comité de soutien aux réfugiés, cela n'enlève rien au fait que cette église soit bel et bien... une église. « On y a déjà accueilli des réfugiés en 1990 et le sanctuaire avait été respecté », précise Ingrid Francoeur, sympathisante à la cause des sans-papiers.

Sitôt arrêtés, Francisco Muñoz, Jessica Chappa et ses trois filles, qui pleuraient à chaudes larmes, ont été conduits au bureau d'Immigration Canada du 1010, Saint-Antoine Ouest. Par la suite, ils devaient être envoyés au Centre de prévention de Laval, où sont détenus ceux qui commettent une infraction à la loi sur l'immigration, indique Mme Mousseau. Quant au mari de Mme Chappa, Jorge Mondaca, il n'était pas à l'église lors du passage des enquêteurs.

Des sympathisants se sont aussitôt rassemblés devant l'édifice du Vieux-Montréal pour protester contre cette arrestation.

M. Iturriaga espère toujours que les sans-papiers, qui se disent persécutés dans leur pays, obtiendront une réponse positive à leurs requêtes pour motifs humanitaires et de compassion. Une première demande a été déposée lundi, mais elle était incomplète, précise-t-il. Les autres requêtes devraient suivre sous peu.

« J'espère que les démarches menant à la suspension du renvoi vont porter fruits, dit M. Iturriaga. Parce qu'au Chili, la situation est très mauvaise. Il y a des groupes paramilitaires qui sont menaçants pour les gens en vue comme eux. Je crains pour eux s'ils retournent au Chili. »

Un donateur anonyme et deux étudiantes japonaises...

RIMA ELKOURI

Deux semaines après avoir débarqué à Montréal l'automne dernier, Midori Kobayashi, une Japonaise de 22 ans, s'est retrouvée sans le sou et désespérée. L'étudiante avait peiné six ans pour ramasser les 10 000 $ qu'il lui fallait pour suivre une session d'immersion anglaise ici, logée et nourrie. Mais voilà : l'école où elle s'était inscrite, le centre d'éducation IPO (International Promotional Organisation), boulevard René-Lévesque Ouest, a fait faillite à la mi-octobre. Midori avait tout perdu.

Hier, elle rayonnait. C'est que, par l'entremise de Jeunesse au Soleil, un donateur anonyme qui a pris connaissance de cette triste affaire dans les journaux, a payé son loyer ainsi que celui de sa copine, Tomomi Asai, 28 ans, qui s'était retrouvée dans le même pétrin. Les deux étudiantes ont ainsi pu suivre des cours d'anglais, pendant six mois, à l'école de langues Language Studies Canada, au centre-ville.

La session de Midori est maintenant terminée. Diplôme en poche, elle espère que ses compétences acquises en anglais lui permettront de décrocher un emploi dans une agence de voyages à Tokyo.

Avant de retourner au Japon, elle a voulu remercier Jeunesse au Soleil, son donateur anonyme ainsi que les médias qui ont sensibilisé la population à cette histoire. Dans les locaux de Jeunesse au Soleil, elle a tenu à leur dédier quelques mots dans la langue qu'elle a apprise ici. « Merci de m'avoir aidée quand j'ai eu des ennuis. Grâce à vous, j'ai pu apprécier mon séjour à Montréal. »

Si Midori était tout sourire hier, elle avoue que c'est à reculons qu'elle quitte Montréal. Ce qui va lui manquer ? Les couleurs de l'automne qui l'ont éblouie, le sirop d'érable dont elle s'est délectée, les fameux bagels montréalais qui font pétiller ses yeux quand elle en parle. Sans oublier les nombreux amis japonais et étrangers avec qui elle a tissé des liens ici.

Durant son séjour, Midori a aussi appris quelques mots en français, qu'elle prononce timidement, avant d'éclater de rire : « Merci beaucoup, ça va bien et oh ! la ! la ! »

« C'est une fin heureuse. Les deux étudiantes n'ont plus cette vision négative de Montréal qu'elles avaient au début, conclut Tommy Kulczyk, directeur des services d'urgence à Jeunesse au Soleil. Elles ont réalisé comme les Montréalais peuvent être généreux. Et de voir le sourire sur leurs figures, c'est notre récompense. »



PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse* ©

Midori Kobayashi, étudiante japonaise de 22 ans, offrant un grand sourire en guise de merci au donateur anonyme de Jeunesse au Soleil.

Québec délaisse la décentralisation

« Cette fameuse question n'est pas un dogme ni une religion »

Presse Canadienne
QUÉBEC

Cédant à la résistance des syndicats, la ministre de la Santé et des services sociaux Pauline Marois a indiqué hier qu'elle avait convenu avec les patrons du secteur parapublic que le principe de la décentralisation n'est pas un dogme.

La partie patronale trouve plus approprié de négocier localement certaines clauses non-monétaires ayant trait à l'organisation du travail. Les syndicats préfèrent négocier pour l'ensemble des secteurs.

Hier, en conférence de presse, Mme Marois, accompagnée par les porte-parole des différentes associations patronales du secteur de la Santé et des services sociaux, a réitéré qu'il appartient au gouvernement de fixer les grandes orientations de sa politique salariale.

Cette position avait été énoncée la veille par le premier ministre Lucien Bouchard.

« Nous avons fait le point sur les orientations prises par le Comité patronal de négociation sur les attentes exprimées, a expliqué Mme Marois, et nous nous sommes entendus sur le fait que, tant pour les associations que pour moi, cette fameuse question de la décentralisation, n'est pas un dogme ni une religion pour les employeurs du réseau et, qu'à cet égard, ils n'en feront pas une condition sine qua non à l'atteinte des objectifs qu'on s'est fixés. »

Au nom des autres associations patronales, la présidente de l'Association des hôpitaux du Québec Mme Marie-Claire Daigneault-Bourdeau a pour sa part entériné la façon de faire proposée par le gouvernement et la ministre même si elle continue de penser que la négociation locale dans certains cas est plus efficace pour régler, par exemple, l'organisation du travail, l'amélioration de la performance et la productivité.

La présidente de l'AHQ a soutenu que « les conséquences de la transformation du réseau, les changements profonds qu'elle a entraînés et l'évolution très rapide des besoins de la population ont singulièrement compliqué la tâche des gestionnaires, des employés et des membres des conseils d'administration des établissements. »

Mme Daigneault-Bourdeau a parlé de la nécessité de faire preuve de souplesse et de flexibilité « au profit des patients et des personnes qui ont besoin de nos services ».

« La décentralisation, a-t-elle dit, on n'y croit pas pour le concept comme tel. On y croit pour la souplesse et la flexibilité qu'elle peut apporter dans l'organisation locale. Ce n'est pas l'idée pour l'idée, ou le mot pour le mot. C'est vraiment dans un souci de flexibilité et d'amélioration de la qualité au travail. »

Pour la ministre, cette nouvelle façon d'envisager le processus de négociation « devrait nous aider à trouver des solutions rapides pour régler les problèmes concrets vécus dans les institutions et à nous, de nous concentrer sur les priorités que nous nous sommes données ».

« Moi, a précisé Mme Marois, j'ai eu des discussions avec le premier ministre, avec mes partenaires de la table de négociation. » Ces discussions ont mené à la décision que la décentralisation ne devait pas devenir un préalable « puisqu'elle constituait un irritant majeur dans le cadre des négociations de ce secteur ».

Chez les partenaires patronaux de la ministre, on souhaite maintenant que les représentants syndicaux manifestent « la même ouverture dans la négociation des clauses à incidence locale ».

« D'autant plus, a précisé la présidente de l'AHQ, que chaque partie, autant les employeurs que les employés, gagnerait à l'assouplissement des contraintes qui empêchent d'adapter l'organisation du travail sur le plan local ».

EN BREF

Motards arrêtés

■ La Sûreté du Québec a mis le grappin sur un membre et un aspirant du club des Satans Guard du Saguenay. Le premier, Marco Desrocher, 32 ans, domicilié au repaire du club à Chicoutimi, a comparu hier sous six chefs d'accusation de voies de fait avec lésions et séquestration et ce, sur quatre personnes différentes. L'autre, Daniel Parceaud, 33 ans, de Chicoutimi, a comparu sous deux chefs d'accusation de voies de fait avec lésions sur deux personnes. Leurs gestes se seraient produits en 1997-98 dans des bars de Chibougamau.

Conciliation à Laval

■ Une première rencontre de conciliation entre l'administration Vaillancourt et le syndicat des 800 travailleurs en loisirs de Laval (CSN) aura lieu lundi prochain. Après 13 séances de négociations, un écart important sépare encore les parties. Les demandes du syndicat représentent des dépenses additionnelles de 1,7 million annuellement, soit une hausse de 50,8 % par rapport à la rémunération globale actuelle des membres de ce syndicat.

Mgr Turcotte confiant malgré les critiques

Le cardinal propose 122 projets trop vagues pour les uns ou trop orthodoxes pour les autres

SOPHIE BROUILLET

Le cardinal Jean-Claude Turcotte se montre confiant de voir l'ensemble des recommandations synodales qu'il a promulguées mercredi soir porter leurs fruits, même si elles sont très nombreuses et souvent peu concrètes.

Dans le cahier des orientations pastorales qu'il a remis aux curés montréalais et aux délégués synodaux, le cardinal fait miroiter la mise sur pied de classes de catéchèse dans les paroisses, le renouvellement de la liturgie de la messe, le développement de ressources de préparation au mariage, la « formation permanente » des prêtres chargés des homélies et une amélioration « substantielle » de la place des femmes dans l'Église de Montréal, pour ne nommer que quelques projets. Au total, 122 propositions ont été retenues.

« C'est un programme qui va s'étaler sur 10 à 15 ans, et c'est certain qu'on ne pourra pas tout faire en même temps ni partout, explique-t-il, prédisant que certaines paroisses et centres pastoraux développeront leurs créneaux spécifiques et que les Montréalais pourront « magasiner » selon leurs besoins spirituels. « Je crois que dans l'ensemble du diocèse, on pourra réaliser tout ça », maintient-il.

Chez les curés et chez les délégués qui parcouraient hier le document touffu des orientations, les réactions allaient de l'enthousiasme au scepticisme et, dans certains cas, à la colère.

«Pas grand-chose de concret»

« Il y a malheureusement trop de choses, plus qu'on peut en faire, estime le curé de la paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Pierre Murray. Et il n'y a pas grand-chose de concret, rien qui puisse nous interpeller nettement à investir nos énergies dans tel ou tel domaine demain matin. » L'abbé Murray croit toutefois que les paroisses qui souhaitent innover trouveront dans les orientations formulées « un élan, une confirmation et un réconfort ».

À la paroisse Notre-Dame-des-Neiges du quartier Côte-des-Neiges, le curé Gabriel Villemure se montre pour sa part tout à fait emballé. « On a là une grande source d'espérance, se réjouit-il. Le travail proposé dans le cahier peut paraître énorme, mais il présente des défis formidables. Et parmi les projets formulés, il y en a qu'on a déjà commencé à mettre en marche, par exemple les petits groupes de partage de la foi, qui existent chez nous. » Comme l'abbé Murray, le curé Villemure aurait aimé que le cardinal cible quelques avenues, mais croit que les différentes paroisses établiront chacune leurs priorités. « Ce sera à nous d'établir nos orientations en fonction des besoins de chaque milieu », dit-il.

«Adepte de l'orthodoxie»

Très peu enclin à se pencher sur les projets mis de l'avant, le délégué de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce, Maurice Sauvé, rumine de son côté une énorme déception devant le refus du cardinal de promulguer les recommandations s'écartant des positions de Rome, même si certaines ont été votées par l'assemblée synodale en novembre. « On avait travaillé très dur pendant trois ans et on avait marqué des points à l'assemblée », rappelle-t-il, faisant notamment allusion à l'accès aux sacrements pour les divorcés, recommandé par 90 % des délégués.

Selon M. Sauvé, le cardinal a révélé mercredi soir son véritable visage. « Derrière un discours qui se veut ouvert, c'est un adepte de l'orthodoxie romaine, qui ne veut absolument pas remettre en question les diktats de Rome. Il voudrait faire croire que c'est oui alors que c'est non. Je trouve ça épouvantable. »

Expliquant sa décision par « la nature du mariage et la législation de l'Église », Jean-Claude Turcotte précise qu'il est selon lui possible pour les divorcés de trouver une place dans l'Église même si les sacrements leur sont refusés. Dans le document des orientations, il invite les responsables pastoraux à développer pour eux « une pastorale d'accueil et d'empathie ».

« Le mariage reste indissoluble à moins d'une annulation, maintient-il. Mais certains divorcés ont retrouvé un rôle dans l'Église, ils s'occupent par exemple des baptêmes ou de la préparation au mariage. C'est faux de penser que l'Église les met dehors. »

Prochaine étape de la démarche synodale, le cardinal prévoit dévoiler l'automne prochain un plan d'application des recommandations promulguées, qui établira certaines priorités.

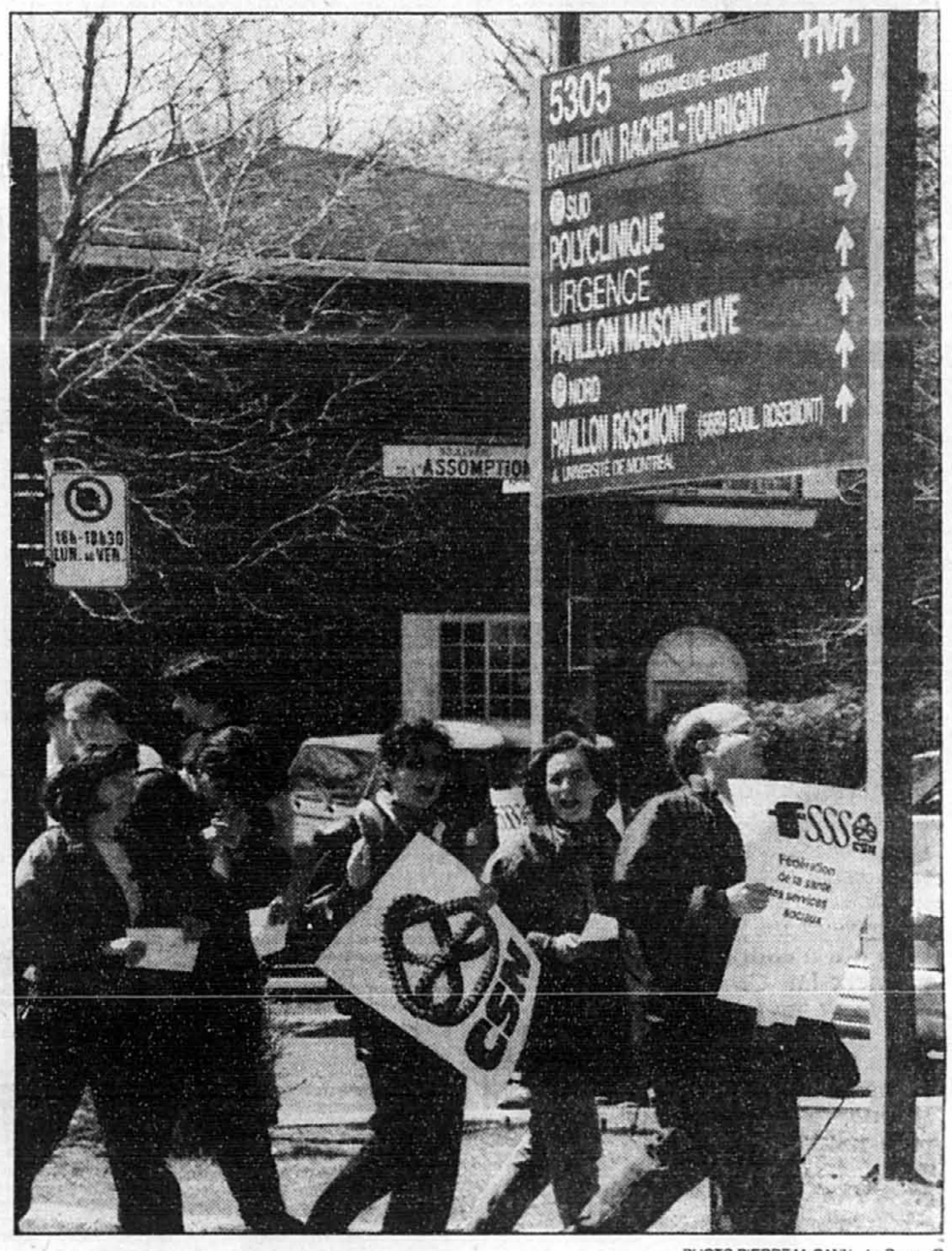


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse* ©

Les techniciens médicaux manifestent

Deux cents techniciens médicaux ont manifesté hier midi devant la polyclinique de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, dans le cadre d'une journée d'action organisée par le secteur professionnel des technologies médicales de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN). Les techniciens affirment que la faiblesse des investissements compromet l'accès aux services diagnostiques. À Maisonneuve-Rosemont, par exemple, la liste d'attente en radiothérapie est passée en un an de 273 à 328 patients. Les manifestants ont également dénoncé la précarité des emplois dans le secteur.

twik
MODE JUNIOR BRANCHÉE SUR TOUS LES GRANDS AXES.
TWIK CITOYENNE DU MONDE.
ESPRIT INTERACTIF MARQUANT
DÉJÀ LE CAP DE L'AN 2000

LE CARDIGAN MAILLE DE RIZ 29.95
Maille texturée jouant les effets de transparence, un cardigan tout court, encolure bien dégagée, bordure trouée. P.m.g.tg. Blanc, beige, denim, ciel ou rose. Rég. 40.00* Cami coordonnée 24.95

LE CAPRI STRETCH 42.00
Le pantalon incontournable de l'été, en couleur de sable qui se marie autant avec les coloris pastel que les vifs. Coton et spandex. 25 à 32. Chemise licou 19.99

LA CHEMISE POPELINE
19.99 L'essentielle chemise manches trois-quarts, en coton léger dans une extraordinaire palette de coloris: tous les bleus de l'été, rose, maïs, bordeaux, sable, écru, lilas, blanc. P.m.g. Rég. 25.00*

la maison simons
2747841
QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Six autres engins explosifs trouvés à l'ouest du pont Jacques-Cartier

MARCEL LAROCHE

Les policiers de l'escouade technique de la police de la CUM ont poursuivi leurs fouilles, hier, sur les berges du fleuve Saint-Laurent, dans le secteur de l'île Sainte-Hélène, à l'ouest du pont Jacques-Cartier, où dix colis contenant de la dynamite ont été découverts en moins de 24 heures.

Dans la seule journée d'hier, les policiers ont trouvé six engins explosifs abandonnés dont la composition ressemble aux quatre autres colis découverts mardi dans le même secteur. « Depuis 13h30 mercredi jusqu'à jeudi après-midi, on a retrouvé et désamorcé un total de dix colis suspects, dont un semblait avoir dérivé dans le fleuve jusqu'à Longueuil, à la hauteur du boulevard Roland-Therrien », a indiqué, hier, le commandant Michel Gagnon.

Si l'on tient compte des cinq bombes trouvées le week-end dernier aux abords des postes de police de la CUM et de la Caisse d'économie de la Sûreté du Québec, le bilan grimpe à 15 bombes dont les mécanismes de mise à feu étaient toutefois non fonctionnels.

Advenant que toute cette mystérieuse affaire soit l'oeuvre d'un même groupe d'individus qui, la semaine dernière, ont rédigé une lettre contenant une liste de 21 adresses d'édifices du SPCUM susceptibles d'être visés par ces bombes, il manquerait encore six engins explosifs abandonnés quelque part.

Des expertises effectuées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal sur la première série de bombes montrent des affinités évidentes dans la fabrication et la conception des explosifs. « Mais il faudra attendre les résultats complets des expertises de comparaison des explosifs avant d'affirmer hors de tout doute qu'ils ont été conçus par un même groupe d'individus », a précisé le policier.

Les policiers de la CUM ont également retrouvé un détonateur, hier soir, à l'angle de la 5e rue et de la 63e Avenue, dans le quartier Rivière-des-Prairies. « Le détonateur était dans un pneu. C'est un citoyen qui a appelé au 9-1-1, vers 21 h, pour signaler la présence d'une bombe », explique l'agent Jean-Pierre Lévis. Après des recherches, les agents de l'escouade technique n'ont cependant pas trouvé d'engin explosif. Le SPCUM ne pouvait dire hier s'il y avait un quelconque lien avec les bombes découvertes dans l'île Sainte-Hélène.

Sans vouloir extrapoler sur l'existence d'un lien direct entre la découverte des explosifs et le crime organisé, le commandant Gagnon a dit que toutes les avenues, y compris celle-là, allaient être passées à la loupe par les policiers des crimes majeurs du SPCUM. Enfin, l'officier de police a mentionné que le SPCUM vit actuellement l'une des périodes les plus préoccupantes de son histoire avec cette multiplication de bombes trouvées depuis quelques jours sur le territoire de l'île de Montréal.

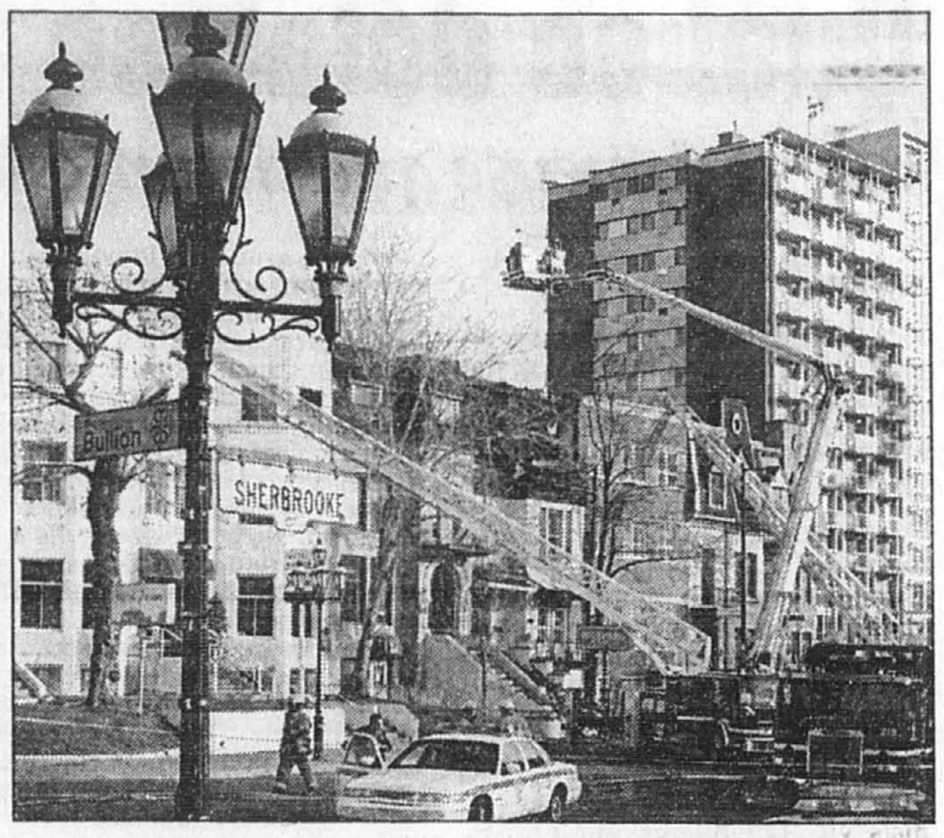


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*©

Six occupants de l'hôtel Pierre, rue Sherbrooke, ont dû être évacués en raison d'un incendie causé par une chandelle renversée, hier. L'établissement compte 11 chambres.

Une chandelle renversée à l'origine de l'incendie d'un petit hôtel

MARCEL LAROCHE

Une chandelle renversée serait à l'origine d'un violent incendie qui a lourdement endommagé, tôt hier matin, un petit hôtel du centre-ville de Montréal.

Les flammes ont surtout ravagé le troisième et dernier étage de l'hôtel Pierre, forçant l'évacuation en catastrophe des six clients qui ont réussi à quitter sain et sauf le vieil édifice du 169, rue Sherbrooke Est.

Un homme de 31 ans, locataire de la chambre 8 où les flammes ont pris naissance vers 6h15, a été interpellé dans la rue, puis appréhendé relativement à ce sinistre qui a causé des dommages estimés à 100 000 $. L'homme, pieds nus, surveillait le travail des pompiers affairés à combattre le brasier quand il a été arrêté par les policiers de la CUM.

L'hôtelier, Léopold Racette, qui habite le rez-de-chaussée, a dit avoir été tiré de son sommeil par des bruits dans l'escalier extérieur et du « cognage » de porte. En sortant, il a aperçu les flammes qui ravageaient la partie supérieure de l'hôtel. « J'ai débarré la porte pour laisser sortir les six clients — l'hôtel compte 11 chambres — qui dormaient en haut », de raconter le propriétaire qui s'est réjoui que tout le monde ait pu s'échapper à temps.

Par ailleurs, l'enquête menée par les sergents-détectives Pierre Fournier et Claude Bourdeau, de la section des incendies criminels, est venue confirmer qu'une chandelle renversée accidentellement avait provoqué le sinistre.

Quant au locataire de la chambre 8, qui souffrirait de problèmes psychiatriques, il a été conduit à l'hôpital et aucune accusation criminelle ne sera retenue contre lui.

Deux proches des Rockers interceptés avec 10 000 chandails de hockey volés

MARCEL LAROCHE

Deux hommes frayant dans le giron du gang de motards les Rockers, le club école des Hells Angels, ont été pris en flagrant délit en possession de plus de 10 000 chandails de hockey volés, une marchandise estimée à un million de dollars.

Les deux Montréalais connus des services policiers ont été appréhendés hier midi, au 48, rue Beausoleil, à Saint-Gabriel-de-Brandon, dans la région de Joliette.

Ce coup de filet a été réalisé par les policiers de la section antigang du SPCUM qui étaient sur la piste depuis quelques jours de ce chargement de chandails provenant du vol d'un camion-remorque survenu le 19 mars, à Saint-Lazare, dans la région de Valleyfield.

Entre 10 000 et 12 000 chandails

Les enquêteurs ont découvert entre 10 000 et 12 000 chandails de marque CCM National Hockey League, soit la grande majorité des 16 000 chandails dérobés le mois dernier.

Deux autres perquisitions effectuées vendredi dernier dans un logement du 2596, rue Aylwin, et dans un appartement de la rue Ontario, dans l'est de la métropole, avaient permis aux policiers de retrouver huit chandails provenant du vol commis à Saint-Lazare. C'est à partir de ce moment, a indiqué hier le lieutenant-détective Mario Plante, de la section antigang du SPCUM, que l'enquête a progressé pour finalement aboutir dans l'immeuble de la rue Beausoleil, à Saint-Gabriel-de-Brandon, servant de cache aux receleurs.

Les deux hommes dans la trentaine devraient comparaître aujourd'hui sous des accusations de recel, au palais de justice de Joliette.

Le gagnant du concours

La soirée des Jutra

C'est lundi dernier, dans les locaux d'Air France à Montréal, que **monsieur Richard LeBlanc** gagnant du concours ***La soirée des Jutra***, commandité par *La Presse*, a reçu officiellement son prix. Il mérite donc un séjour d'une semaine, pour deux, au Festival de Cannes, offert par Air France.



De gauche à droite, monsieur Pascal Briodin, directeur général d'Air France pour le Canada, monsieur LeBlanc, notre gagnant, et monsieur Henry Welsh, délégué général pour La soirée des Jutra.

Merci à tous ceux et celles qui ont participé !

La Presse

En quête de vérité !

Où est le guide Vallée ?

Le guide Vallée, considéré par plusieurs comme la référence en art visuel au Québec, n'a pas été publié depuis 1993. La plupart des artistes devant faire partie de l'édition 1996 ont payé d'avance leur participation dans un guide qui n'a toujours pas été publié depuis.

Démocratie municipale

Des citoyens risquent de se voir facturer des travaux de drainage par leur MRC sans qu'ils aient un mot à dire sur leur exécution. Le tout payable dans les trente jours !

L'anatothérapie ?

Une dame de St-Hyacinthe a mis au point une nouvelle forme de traitement : l'anatothérapie. Sa stratégie de marketing : du travail garanti pour les thérapeutes qu'elle forme mais le travail n'est pas toujours au rendez-vous.

Mystérieuse eau du robinet

Des résidents d'un parc de maisons mobiles ont de sérieux doutes quant à l'origine de leur eau potable. Vient-elle vraiment de l'aqueduc municipal ou du puits condamné par Environnement-Québec ?

Pour nous rejoindre
Montréal: 514-790-JEJE (5353)
Québec: 418-690-JEJE
Sans frais: 888-822-JEJE
Télécopieur: 514-598-3968
Courriel: JE@tva.ca

JE



La Presse

TVA
Le réseau d'ici

La vie est une route. NISSAN À vous d'en profiter.

LIQUIDATION
DE FIN DE MOIS, AUTORISÉE PAR LE FABRIQUANT!

FAITES VITE!
MEILLEURE SÉLECTION
MAXIMA
ALTIMA
SENTRA

Cité NISSAN

DERNIER JOUR!
MEILLEURS PRIX!
PATHFINDER
QUEST
SENTRA

PROFITEZ DE LA LOCATION SANS-SOUCI DE NISSAN!
3500, JEAN-TALON O., MONTRÉAL 739-3175

La dernière patrouille d'André Nadon

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Chloé Blain, qui a 10 ans aujourd'hui, a eu toute une surprise hier à sa sortie de l'école quand un policier en uniforme de Laval est descendu d'une voiture du service pour venir lui porter une gerbe de fleurs.

Ce policier, dont l'arrivée avait attiré des dizaines d'enfants, était son grand-père, André Nadon, et elle ne l'avait jamais vu, tout comme son petit frère Gabriel, huit ans, « habillé en police ».

André Nadon terminera à 16 h aujourd'hui une carrière de plus de 35 ans à la police de Laval. Il n'avait pas revêtu l'uniforme depuis près de 26 ans, soit au moment où il est devenu président de la Fraternité des policiers de Laval. « Je tenais à ce que mes petits-enfants se souviennent que leur grand-père a porté l'uniforme de police. Pour moi, c'est important », a-t-il expliqué. Il a donc voulu passer son avant-dernière journée de travail en uniforme, et dans une auto de police.

« Pour moi, ce geste est beaucoup plus que symbolique. C'est par respect pour mes collègues que j'ai demandé à patrouiller. Je ne peux pas vous dire ce que je ressens en cette dernière journée de travail, car les choses se déroulent trop rapidement », a dit M. Nadon.

En voyant arriver son grand-père, Gabriel a lancé à sa mère Marie-Christine : « C'est ça la surprise dont tu m'avais parlé ce matin ? »

Les deux enfants sont par la suite montés dans l'auto de police afin de se rendre, non pas manger un beigne, mais déguster une glace.

Douze autres policiers de Laval vont remettre aussi à 16 h aujourd'hui leur insigne et leur arme pour commencer à profiter de leur retraite. Dans le groupe, on retrouve le sergent John Alexander Green des affaires publiques.



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

André Nadon a bien surpris sa petite-fille, Chloé Blain, et son petit-fils Gabriel Blain.

Branle-bas dans le déneigement

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les petits entrepreneurs en déneigement de Laval sont en colère contre un projet de règlement et, mercredi soir, ils se sont présentés en grand nombre à l'hôtel de ville où les discussions avec les fonctionnaires ont été vigoureuses.

La Ville veut interdire à tous les déneigeurs d'entrées privées de mettre devant leur petit camion, comme ils le font depuis toujours, une simple gratte hydraulique pour faire leur travail.

L'un des déneigeurs visés, Benoit Lessard, soutient que si ce règlement est adopté, c'est la mort des deux tiers des quelque 300 petits entrepreneurs qui font ce travail dans l'île Jésus. Il a expliqué que pour continuer à déneiger les entrées des maisons privées, chaque petit entrepreneur devra, si aucune modification n'est apportée au projet de règlement, se doter d'un souffleuse hydraulique sur son camion, ou s'acheter un tracteur. « La moins chère des souffleuses électroniques que l'on peut installer sur nos camions, et qui fait énormément de bruit lorsqu'elle fonctionne, coûte 25 000 $ », a-t-il expliqué.

Neige poussée dans la rue

Selon le directeur du service des communications de Laval, Pierre René de Cotret, il est urgent que la Ville trouve des solutions parce que de plus en plus les véhicules d'urgence et ceux affectés au déneigement des rues ont de la difficulté à circuler, car beaucoup de particuliers poussent leur neige dans la rue. Les petits déneigeurs font souvent la même chose ce qui forme de gros bancs de neige.

« Le projet de règlement veut que la neige soit envoyée à une hauteur minimum de trois mètres par une souffleuse. Il existe actuellement un règlement municipal qui interdit de pousser la neige dans la rue », a ajouté M. René de Cotret.

Laval aimerait bien que son nouveau règlement soit en vigueur pour le 1er novembre prochain.

L'opposition est si forte que 178 personnes s'étaient enregistrées pour participer à la séance d'information de mercredi et la quasi totalité était contre le projet. Le directeur adjoint de Laval a alors indiqué que les fonctionnaires referont leurs devoirs et qu'un nouveau projet sera présenté.

« Je donne le bénéfice du doute à la Ville et j'espère qu'il va y avoir un moratoire d'un an », a repris M. Lessard.

★ ★ ★ ★ ★

SÉCURITÉ 5 ÉTOILES

La Sienna a été cotée 5 étoiles par la *National Highway Traffic Safety Administration* pour les collisions frontales.



Des freins ABS super-efficaces sont de série sur la Sienna.

LA MINI-FOURGONNETTE LA PLUS SÉCURITAIRE TESTÉE



Lors d'essais de collision effectués en 1998, l'*Insurance Institute for Highway Safety* a classé la Sienna en tête de toutes les mini-fourgonnettes jamais testées.

Nos ingénieurs ont dû être des anges gardiens dans une autre vie.



Sienna CE 4 portes 1999 avec groupe de valeur

27 630 $*

V6 de 194 ch, régulateur de vitesse, climatiseur jumelé et plus.

Quand on met comme point de départ un habitacle en acier renforcé à haute résistance et des essais de collision à des vitesses plus élevées que celles des normes gouvernementales, c'est que la sécurité est une obsession. Et quand l'*Insurance Institute for Highway Safety* des É.-U. a effectué ses tests sur la Sienna à 64 km/h, on n'a constaté que des dommages minimes à l'habitacle et pour ainsi dire aucune blessure aux occupants. La dernière chose à laquelle vous voulez penser, mais la première de nos préoccupations.

SIENNA
LA QUALITÉ, C'EST LA LIBERTÉ

TOYOTA
1 888 TOYOTA-8 ♣ www.toyota.ca

PEA Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.
Toyota Canada s'engage à fournir une information complète sur la location-bail. Voyez votre concessionnaire Toyota pour plus de détails.
*P.D.S.F. de la Toyota Sienna CE 4 portes 1999 (ZF-19CS-BA) avec groupe de valeur. Transport, préparation, immatriculation, assurances et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre.

Les Québécois et l'alcool



S'il est un slogan qui a fait du chemin et porté des fruits, c'est bien " La modération a bien meilleur goût ". Derrière ce presque proverbe, se " cache " depuis dix ans un organisme peu bruyant, mais combien efficace : Éduc'alcool. Le cahier nous révèle son patient travail et nous apprend, entre autres choses, que la relation des Québécois à l'alcool est saine; que l'alcool et la conduite automobile ne font pas bon ménage; que l'alcool est bon pour le coeur quand on ne perd pas la raison; qu'il existe des trucs pour ne pas perdre le nord...

Éduc'alcool
La modération a bien meilleur goût.

Un cahier spécial à ne pas manquer. Demain dans

La Presse

OPÉRATION

J'ai faim d'école

UN REPORTAGE CHOC À NE PAS MANQUER

Pour briser le silence,
6 CHAÎNES DE TÉLÉVISION
s'unissent pour présenter un film choc sur le sort des millions d'enfants qui sont sans école en Haiti.
À travers les nouvelles angoissantes de cette fin de siècle, il ne faut pas oublier les milliers d'enfants haïtiens qui comptent sur nous pour les aider à apprendre à lire, à compter et à écrire.
Donnez généreusement pendant cette émission spéciale diffusée entre le 1er et le 7 mai (voir horaire ci-joint).

Pour faire un don, téléphonez au
1-900-565-PGL-10
(pour faire un don de 10 $) ou
1-900-565-PGL-20, 30, 40, 50
pour un don correspondant

Le montant de votre don sera porté à votre compte de téléphone mensuel.

Pour renseignements :
(514) 288-3888
ou le
1-800-ENFANTS (363-2687)

Fondation Paul Gérin-Lajoie
20 ans d'actions en éducation

1er MAI 7h30 TQS
1er MAI 11 h RDI
1er MAI 14 h Télé-Québec
2 MAI 14 h TVA
2 MAI 21 h
3 MAI 15 h TFO
5 MAI 21 h
6 MAI 14 h
7 MAI 23 h
canal SAVOIR

COGECO Câble
30 ans via le monde

2748358

Nouveaux espoirs pour les victimes de la drépanocytose

BRUCE SCHREINER
Associated Press, LOUISVILLE

Des chercheurs américains espèrent améliorer le traitement de la drépanocytose, une anémie d'origine génétique très grave qui touche en priorité les Noirs dont elle précipite la mort. Des malades, dont les jours sont comptés, vont prochainement recevoir à titre expérimental une radiothérapie et une greffe de moelle osseuse.

Espérant rompre le cercle de la souffrance et de la mort, le Dr Suzanne Ildstad, de l'Université de Louisville (Kentucky) a annoncé détenir un traitement sans risque. L'essai qu'elle conduit aura lieu à l'hôpital pour enfants Kosair de Louisville et au St. Jude Hospital de Memphis (Tennessee).

« La radiothérapie doit détruire une petite partie de la moelle du patient », a-t-elle déclaré mercredi devant la presse. Dans un deuxième temps, « un greffon de moelle provenant d'un donneur et préalablement traité pour éviter tout rejet sera transplanté chez les sujets. Notre objectif est de rendre le traitement moins risqué.«

« A l'opposé des traitements spécifiques de la leucémie, qui consistent à irradier la moelle du malade pour la détruire totalement, avant de procéder à une autogreffe de moelle, nous voulons cette fois essayer de mélanger la moelle du malade à celle du donneur », a poursuivi le Dr Ildstad.

Dans un essai précédent mené à Seattle (Washington), au cours duquel les chercheurs avaient procédé à la destruction totale de la moelle, quatre des 43 malades traités étaient morts des suites de complications. Dans ce nouvel essai, les médecins sauront rapidement si le traitement fonctionne. « Les globules rouges seront produits par la nouvelle moelle bien plus tôt, un mois ou deux après la transplantation », a-t-elle ajouté. « Ils auront un avantage sur les globules rouges malades que fabrique le patient lui-même.«

Motivée par les terribles souffrances qu'endurent les patients, le Dr Ildstad a d'ores et déjà obtenu l'accord de la FDA, l'agence de régulation américaine, pour commencer son essai sur une douzaine de patients.

La drépanocytose provoque l'arrêt de la ciruclation sanguine dans les capillaires. L'hémoglobine des globules rouges forme un gel ou des cristaux à l'origine de la forme en faucille des hématies devenus fragiles. La maladie peut provoquer des douleurs importantes et être à l'origine d'accidents vasculaires. La crise peut aussi provoquer douleur thoracique, septicémies, insuffisance rénale...

Maladies cardiaques : la situation des femmes pire que celle des hommes

Presse Canadienne
OTTAWA

Près de 345 000 Canadiens étaient atteints de maladies cardiaques en 1996-1997, mais même si moins de la moitié du groupe était composé de femmes, leur situation était pire que celle des hommes, a révélé hier Statistique Canada.

Plus du tiers de ces malades — surtout des femmes — ont dit devoir composer avec au moins deux autres problèmes de santé importants, alors que c'est le cas pour seulement 6 % des personnes non cardiaques.

En 1996-1997, la proportion de personnes de 35-64 ans vivant dans un ménage à faible revenu était d'environ 22 % pour celles qui étaient cardiaques, mais de 12 % seulement pour celles qui ne l'étaient pas.

Les femmes cardiaques étaient aussi, toutes proportions gardées, beaucoup plus nombreuses que les hommes à vivre seules et dans un ménage à faible revenu.

Presque 16 % des femmes cardiaques ont dit avoir vécu un épisode dépressif majeur l'année qui a précédé l'enquête, comparativement à 5 % seulement de celles ne souffrant pas d'une maladie cardiaque.

En 1996-1997, quelque 200 400 hommes et 144 000 femmes ont dit souffrir d'une angine de poitrine, d'insuffisance ou de rhumatisme cardiaque.

La prévalence de la maladie cardiaque augmente fortement avec l'âge, selon Statistique Canada.

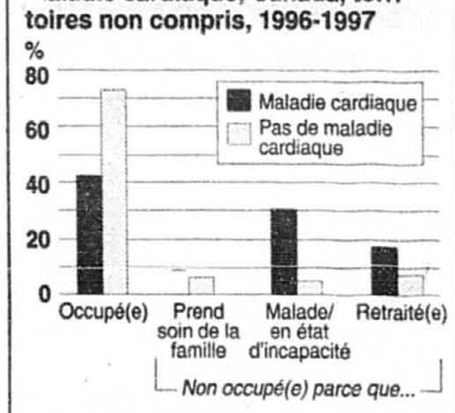
En 1996-1997, à peine 1 % des hommes et des femmes de 35-44 ans ont dit être cardiaques, mais la proportion atteignait 7 % pour le groupe des 55-64 ans.

Maladies du cœur

Prévalence de la maladie cardiaque chez les personnes de 35 à 64 ans vivant à domicile

1996-1997	Total		Hommes		Femmes	
milliers $		%		%		%
Total	344,9	3	200,4	3	144,5	3
35-44 ans	56,4	1	26,9	1	29,6	1
45-54 ans	112,9	3	69,8	4	43,1	2
55-64 ans	175,6	7	103,7	8	71,9	5

Situation professionnelle des personnes de 35 à 64 ans vivant à domicile selon la présence d'une maladie cardiaque, Canada, territoires non compris, 1996-1997



Source: Statistique Canada – PC

LE BRIDGE

André Trudelle

Un désastre !

La main qui suit a été jouée dans un tournoi par équipes de quatre. Une paire Est-Ouest a demandé la manche à Co. Elle a été contrée. Les partenaires, en Nord-Sud, ont défendu à 5 Pi et ils ont été contrés. Les deux déclarants ont réussi leur contrant, infligeant un revers de 17 IMPs à leurs adversaires. Voici comment la main a été jouée dans les deux cas.

Donneur: Ouest
Vulnérabilité: tous

NORD
♠ R 10 8 7 4
♡ aucun
◇ R 10
♣ R V 10 5 4 2

OUEST
♠ V 2
♡ A R D 9 7 2
◇ 8 3
♣ 9 7 3

EST
♠ A 3
♡ V 8 5 4 3
◇ A 2
♣ A D 8 6

SUD
♠ D 9 6 5
♡ 10 6
◇ D V 9 7 6 5 4
♣ aucun

Les enchères:

OUEST	NORD	EST	SUD
1 Co	2 Co	2 Pi	4 Pi
contre	passe	5 Co	contre
passe	passe	passe	

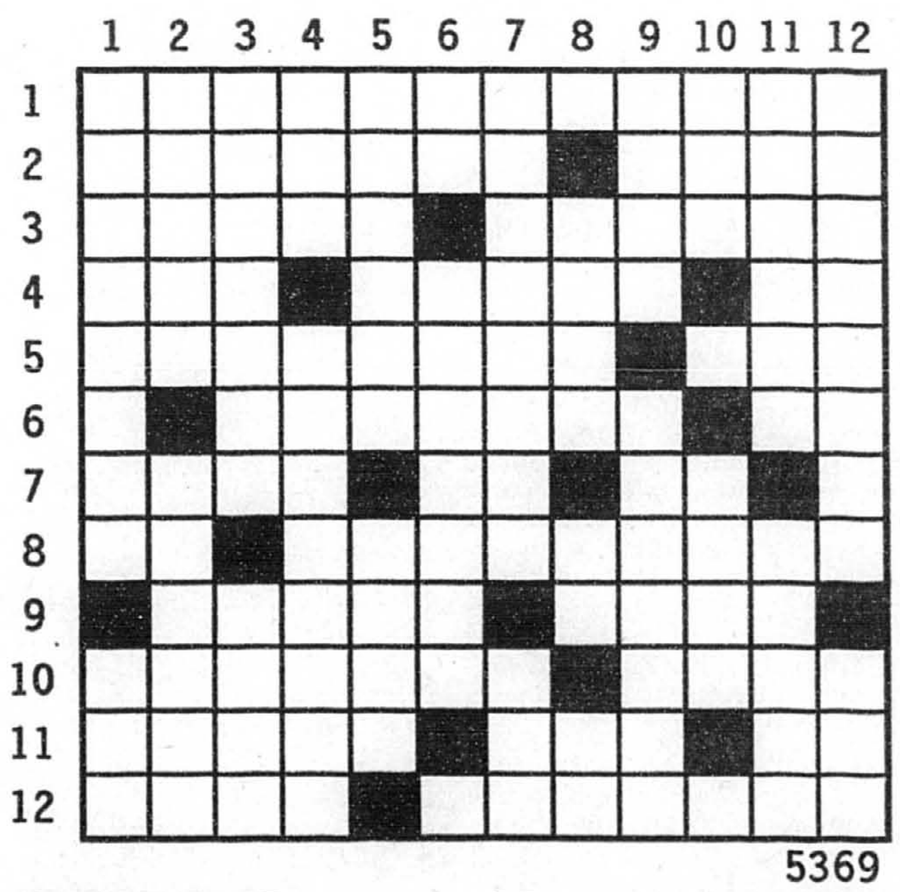
Entame: As de Co

Infographie *La Presse*

Contre 5 Co, joué par Ouest, Nord a entamé du 7 de Pi. L'As gagne. Deux fois Co d'As et de la Dame par le déclarant. Le 9 de Tr est dirigé vers le mort. Nord couvre du 10 et la Dame gagne. Sud ne fournit pas. Retour Co vers la main fermée et le 7 de Tr est couvert du Valet et l'As gagne. Le 6 de Tr déloge le Roi de Nord qui encaisse le Roi de Pi et attaque les K. Trop tard. L'as gagne et sur le 8 de Tr affranhi, Ouest se défait de son petit K. Il a concédé un Pi et un Tr.

En Sud, le contrat de 5 Pi est relativement aisé à réussir. L'As de Co est coupé. Petit atout vers la main fermée. Est prend de l'As et rejoue Co. Le mort coupe, cueille les derniers atouts adverses. Le déclarant déloge l'As de K. Malgré ses quatre As, la défense est limitée à deux levées, l'As de Pi et l'As de K. Un désastre pour l'équipe qui a contré les deux contrats !

MOTS CROISÉS



5369

HORIZONTALEMENT

1 Secrètes.
2 Qui dénote la mauvaise humeur — Festin qui accompagne un mariage.
3 Informé — Il déambule.
4 Qui ne laisse pas de place à l'hésitation — Pierre fine transparente — Participe passé.
5 Très fatiguée — Parfois elle ne tient plus qu'à un fil.
6 Qui a perdu son éclat — Château des princes de Guise.
7 Placée de telle façon — Marque une liaison — Pascal.
8 Marque la manière — Donne des indications à.
9 Convoi — Sans diversité.
10 Très médiocres — Partie d'une viande.
11 Incroyant — Plante potagère — Sans fringues.
12 Se divise par trois — Ciboulette.

VERTICALEMENT

1 Qui se montre prétentieuse — A des aiguilles.
2 Enlever des taches — Cité en justice.
3 Secouées en tous sens — Plus affamé.
4 De naissance — Répété plusieurs fois.
5 Femme qui était chargée, en Espagne, de veiller sur la conduite d'une jeune femme — République d'Irlande.
6 Te trouves — Roi de Hongrie.
7 Promesses solennelles — Capucin.
8 Oublie — Obtenu — Quatre.
9 Plus de 800 millions d'habitants — Pris.
10 Patriarche biblique — Produire un effet.
11 Ensemble des chevaux de course d'un même propriétaire — Ce qui n'a pas encore d'existence.
12 Qui inspire confiance — Est en eau.

■ SOLUTION AU PROCHAIN NUMÉRO

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	R	O	S	O	P	H	I	L	E	■	C
2	A	I	M	A	B	L	E	■	O	S	E	R
3	I	S	E	R	E	■	L	A	I	S	S	E
4	Q	■	L	I	S	T	E	R	■	A	C	E
5	U	S	E	■	I	O	■	R	A	I	L	■
6	I	N	T	I	T	U	L	E	R	■	A	M
7	R	■	T	R	E	S	■	T	E	R	N	I
8	I	D	E	E	■	S	I	E	N	■	D	E
9	■	U	S	N	E	E	■	S	A	U	R	■
10	E	V	■	E	R	R	E	■	C	R	E	T
11	P	E	T	E	S	■	G	R	E	E	■	U
12	I	T	E	■	E	M	O	U	■	E	R	E

5368

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

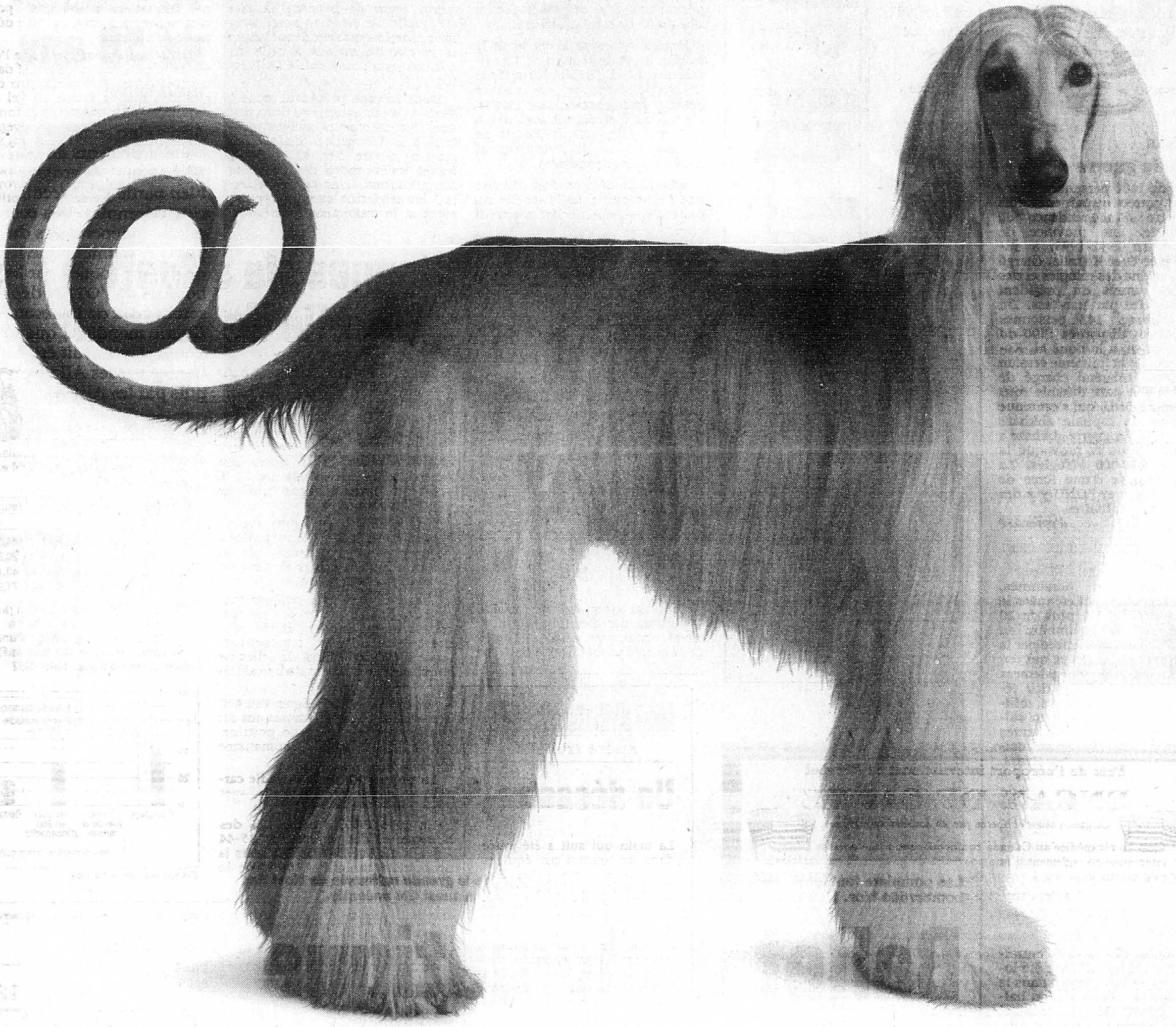
Près de l'aéroport international de Mirabel
ENCAN DE SAISIE
Cargaison saisie et libérée par les douanes américaines, réexpédiée au Canada conformément à une entente intervenue en règlement d'une poursuite du gouvernement américain
CARGAISON VENDUE À L'ENCAN AVEC D'AUTRES MARCHANDISES
Tapis, carpettes et tapis de passage
PERSANS ET ORIENTAUX
superbes et de grande valeur, noués à la main
Hamadan, Kirman antique, Bidjar, Kilim, Indo-Bidjar, Kaschmar, Jaipur Tabriz, Kula, Mori Royal Aubusson, superbe Lavar Mirab, Mesched, Heriz, Ghom, Seneh, Bokhara,Kula, Jaipur, Engelese, superbe Lavar Mirab, superbe Tabriz impérial, Indo-Kashmiri en soie, Ladik, Ezine, superbe Kashan, Beshiri, Taba Tabi Tabriz, Kafkaz, Aubusson chinois, Princesse, Bokhara, Turkoman, Jammu artistique en soie, Kilim turc, Indo-Taba, Kashan Jammu artistique en soie, Tabriz Jammu artistique en soie, Mala Kashan, Ispahan, Anatolia, superbe Savonnerie, Cheri Bokhara, Qum en soie, Tabriz en soie, Mirab Kashan en soie, superbe Tabriz impérial, superbe Qum, superbe Hamadan Royal Mousel, Kazil Ahyak, Heritz, Lavar, superbe Savonnerie classique, superbe Tabriz, Kirman,etc.
LE DIMANCHE 2 MAI À 14 H - INSPECTION À 13 H
CITIZEN UNION FINANCIAL CORP. PROCÉDERA À L'ENCAN PUBLIC AU
CHÂTEAU DE L'AÉROPORT — 12555, Commerce A4, Mirabel
Prendre l'autoroute 15 Nord puis la sortie 35, se diriger vers l'aéroport. Juste en face de l'aéroport.
Marchandise dédouanée par les douanes canadiennes, toutes taxes et droits acquités. Vente aux enchères publiques pièce par pièce. Tous les tapis sont identifiés selon le pays d'origine conformément à la loi sur l'accise et les douanes canadiennes, chapitre 84 (1), (2) de la Loi sur les tarifs douaniers. Sous réserve des termes et conditions affichés sur les lieux de l'encan. Commission d'achat de 10%. Principales cartes de crédit acceptées. Chèques certifiés à l'ordre de Citizen Union Financial Corp. Permis d'encanteur. Pour plus de précisions, composez 1-800-727-6623.
2749816

Les fenêtres VIMAT
#1 AU QUÉBEC, VOICI POURQUOI !
Portes d'acier
34 pouces, peinture blanche des 2 côtés garantie 10 ans. Munie d'un double coupe-froid. Cadre 7 1/2" recouvert de vinyle à l'extérieur.
Qualité SUPÉRIEURE!
365$ 375$ 399$
1 068 modèles disponibles
Fenêtre coulissante thermos
avec verrou anti-effraction
Thermos garantis 10 ans contre le descellement. Cadre 7 1/2" en pin recouvert de vinyle blanc. Aucun entretien extérieur. Double coupe-froid. Moustiquaire incluse.
Dimensions L X H | Prête à installer | Avec installation†
33 7/8" X 37 13/16" | 127,88$ | 256,88$
37 13/16" X 45 11/16" | 155,49$ | 284,49$
45 11/16" X 45 11/16" | 173,08$ | 302,08$
53 9/16" X 53 9/16" | 204,71$ | 333,80$
Cadre de 7 1/2".
Fenêtre à battant traditionnelle
PVC blanc, garanti 20 ans. Moustiquaire incluse.
À partir de 127$
Service d'installation garanti 10 ans
Nouvelle porte-patio haut de gamme à panneaux isolants.
Barre de sécurité et verrou double action. Cadre 7 1/2" recouvert de vinyle blanc extérieur. Thermos garantis 10 ans contre le descellement. Moustiquaire incluse.
Verre énergétique LOW-E!
5 pieds 712,80$
6 pieds 750,60$
Dimensions L X H | Régulière Prête à installer | Régulière Avec installation† | HAUT DE GAMME Prête à installer | HAUT DE GAMME Avec installation†
33 7/8" X 37 13/16" | 231,36$ | 360,45$ | 250,33$ | 379,81$
37 13/16" X 45 11/16" | 250,74$ | 379,06$ | 270,34$ | 399,26$
45 11/16" X 45 11/16" | 268,89$ | 397,44$ | 290,14$ | 419,23$
53 9/16" X 53 9/16" | 303,68$ | 432,80$ | 327,81$ | 456,93$
Cadre épaissi pour mur de 7 1/2" à 9 1/2" au même prix. 1 ouvrant. Carrelage en sus.
Fenêtre en baie
PVC blanc garanti 20 ans. Moustiquaire incluse.
Dimensions L X H | Prête à installer
68 7/8" X 53 9/16" | 436,08$
82 13/16" X 61 7/16" | 507,12$
90 11/16" X 69 5/16" | 560,11$
Cadre de 4 1/2", 1 ouvrant. Carrelage en sus.
LES FENÊTRES VIMAT
1 800 567-1141 E-mail : vente@vimat.qc.ca
Terrebonne 1035, ch. de Gaspé (450) 471-1141
Ville St-Laurent 195, Gruenbaum (514) 342-6191
St-Hubert 3631, boul. Taschereau (450) 445-2780
Lavaltrie 200, ch. des Industries (450) 586-3362
St-Canut 13500, route 158 (450) 431-0940
2745037 2745030

De : Fido

À : Vous

Objet : FidoPro avec Courriel Fido gratuit pendant 3 mois !



Fido PRO[MC]

LE BUREAU PORTABLE IDÉAL

- Courriel Fido[MC]
- Messagerie vocale Performance[MC] avec Réponse éclair[MC]
- Afficheur
- Messagerie texte



UTILISEZ GRATUITEMENT FIDOPRO PENDANT 3 MOIS !

Ne ratez plus aucun courriel important !

Avec FidoPro[MC], votre bureau vous suit partout où vous allez. L'écran de votre appareil vous prévient lorsque vous recevez un message, que vous pouvez ensuite consulter dans le site Web Fido®.

Une Messagerie vocale hors du commun !

FidoPro ne s'arrête pas là : il vous offre également la Messagerie vocale Performance avec Réponse éclair. Plus besoin de chercher papier et crayon pour noter un numéro.

L'Afficheur et la Messagerie texte sont aussi compris !

Faites activer le Service Fido d'ici le 8 juin et vous profiterez de FidoPro gratuitement pendant 3 mois.

Appelez-le par son nom :
1 888 482-FIDO
www.fido.ca

fido
C'EST VOUS LE MAÎTRE.

Offre valide entre le 22 avril et le 8 juin 1999 à l'activation du Service Fido et à l'achat de la trousse FidoPro. Un crédit de 25 $ sera automatiquement porté à votre première facture. Un seul crédit par activation. Des frais mensuels de 8 $ seront imputés à votre compte Fido à partir du quatrième mois. Détails en magasin. Cette offre ne s'applique pas au Service Fidomatic[MC].

Toutes les marques sont la propriété de Microcell Solutions Inc.

fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :

DUTIPLICENTRE FUTURE SHOP CAMELOT EATON BRAULT & MARTINEAU électroniques TC MM

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE COOPSCO CENTRE DE DOMOTIQUE AILES EN GROS GCL

2744992

Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL

GÉORGIE

Bilan de guerre

■ Plus de 1600 personnes au total sont portées disparues depuis la guerre d'indépendance de l'Abkhazie, une province de Géorgie, en 1992-1993, a annoncé hier Otar Kakalia, chargé des questions des réfugiés et des disparus auprès du président abkhaze, cité par Itar-Tass. Du côté abkhaze, 142 personnes sont portées disparues 1500 du côté géorgien, a indiqué M. Kakalia, lors de la huitième session du conseil bilatéral chargé de négocier une paix durable sous l'égide de l'ONU, qui s'est tenue hier dans la capitale abkhaze Soukhoumi. La guerre abkhaze a fait 7000 morts et provoqué la fuite de 250 000 réfugiés. La Russie dispose d'une force de paix sur place et l'ONU y a des observateurs militaires.

d'après AFP

BURUNDI

Violence

■ Cinquante-sept personnes, dont 40 rebelles, ont été tuées le week-end dernier à plus de 20 km au sud de Bujumbura au cours d'une attaque lancée par la rébellion et des combats qui ont suivi. Treize civils ont également été tués, ont indiqué des témoins. Selon des sources militaires à Bujumbura, quatre soldats ont été tués et quatre autres militaires blessés dans une attaque de la rébellion à Mutumba, dans la commune de Kabezi, à environ 25 kilomètres au sud de la capitale, dans la province de Bujumbura Rural. La guerre civile entre l'armée dominée par la minorité tutsie et les rebelles hutus a fait 200 000 tués depuis 1993 au Burundi.

d'après AFP

MEXIQUE

Guérilla

■ Au moins dix camps d'entraînement de la guérilla ont été localisés au sud de Mexico dans la région de la célèbre station balnéaire d'Acapulco, ont indiqué hier les autorités. Deux mouvements de guérilla sont actifs dans l'État du Guerrero, où est situés Acapulco, l'Armée populaire révolutionnaire (EPR), apparue en 1996 et l'Armée évolutionnaire du peuple insurgé (ERPI) née d'une scission de l'EPR. Au cours des deux dernières années, des affrontements entre l'armée et l'EPR ont fait 69 morts dont 38 militaires. De sensibilité marxiste-léniniste et considérée comme mieux armée que la guérilla zapatiste du Chiapas, la guerilla de l'EPR n'a jusqu'à présent jamais négocié avec autorités.

d'après AFP

MAROC

Référendum reporté

■ Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a proposé hier un calendrier révisé pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental qui prévoit au mieux un scrutin en juillet 2000. Le référendum d'autodétermination des Sahraouis était prévu pour décembre 1999, après avoir déjà été reporté à plusieurs reprises depuis 1991. Les électeurs devront choisir entre le rattachement définitif au Maroc qui a annexé en 1975 cette ancienne colonie espagnole, et l'indépendance, réclamée par le Front Polisario, un mouvement d'opposition armé soutenu par l'Algérie.

d'après AFP

IRAK

Raids américains

■ Vingt-quatre Irakiens ont été blessés hier dans des raids menés par l'aviation américaine dans le nord et le sud de l'Irak, a affirmé un porte-parole militaire à Bagdad. Cité par l'agence officielle irakienne INA, le porte-parole a indiqué que l'armée irakienne avait « tiré des missiles (sol-air) sur les avions ennemis et les a contraints à prendre la fuite en direction de leurs bases en Turquie, en Arabie saoudite et au Koweit ». « Vingt citoyens ont été blessés et 14 habitations ont été détruites ou endommagées dans ces bombardements dans le nord de l'Irak », a précisé le porte-parole.

d'après AFP



PHOTO REUTERS

Les pompiers tentent de maîtriser l'incendie qui achève de détruire la grande raffinerie de Novi Sad, bombardée hier. L'autre grande raffinerie serbe, celle de Pancevo, a aussi été anéantie.

Ballet diplomatique

Tchernomyrdine entre l'UE et Belgrade à la recherche d'une solution politique

d'après AFP et AP
BELGRAD

L'émissaire russe Viktor Tchernomyrdine retourne à Belgrade aujourd'hui pour tenter de faire progresser la recherche d'une issue diplomatique.

La Yougoslavie, dont la télévision officielle a été réduite au silence hier, rejette toujours la présence d'une force armée au Kosovo.

L'ancien premier ministre russe, qui avait annoncé avant son départ être porteur de « propositions concrètes », a rencontré hier le chancelier allemand Gerhard Schroeder, président en exercice de l'Union européenne, puis le président du Conseil italien, Massimo D'Alema. Il doit s'entretenir aujourd'hui avec le président yougoslave, Slobodan Milosevic, et le chef modéré des Albanais du Kosovo, Ibrahim Rugova.

« Nous devons surtout trouver les moyens de suspendre les bombardements et de trouver une solution politique », a déclaré M. Tchernomyrdine à Rome, avant de souligner : « À Belgrade, ils doivent aussi comprendre notre position : les réfugiés doivent rentrer dans leur patrie et leur sécurité doit être assurée. »

À Bonn, l'émissaire russe a évoqué « un grand pas » accompli avec l'accord de Belgrade au « principe d'une présence internationale (civile) sous l'égide des Nations unies (...) avec une participation de la Russie ».

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en visite à Moscou, a appelé quant à lui les Occidentaux « à travailler le plus vite possible pour trouver une solution politique ».

Les efforts de MM. Annan et Tchernomyrdine ont suscité un « mouvement vers un règlement politique » du conflit au Kosovo, a estimé M. Schroeder, estimant qu'il y avait un « certain rapprochement » des positions depuis le sommet de l'OTAN à Washington le week-end dernier.

Un « arrêt temporaire des attaques aériennes » pourrait intervenir « après des signes vérifiables de l'amorce d'un retrait » des forces serbes du Kosovo, a-t-il dit.

M. D'Alema, après sa rencontre avec M. Tchernomyrdine, a estimé qu'il y avait « des motifs d'espoir » et que la situation était « en mouvement ».

Parallèlement, le secrétaire américain à la Défense, William Cohen, a averti Moscou des « conséquences politiques et économiques », sans plus de précision, si la Russie violait l'embargo pétrolier de l'Union européenne et de l'OTAN à l'encontre de la Yougoslavie.

Sur le terrain, les avions de l'OTAN ont poursuivi leurs bombardements, attaquant notamment la région de Belgrade, et frappant lourdement l'aéroport de Podgorica, capitale du Monténégro, pour tenter de clouer au sol la chasse yougoslave.

La diffusion du journal du soir de la télévision officielle serbe RTS, a été interrompue sur toutes les chaînes qui relayent ses programmes hier soir lorsque son principal émetteur, situé sur le mont Avala, à 15 km au sud de Belgrade, a été touché par l'aviation de l'OTAN.

Les bombardements ont aussi détruit huit ponts et des émetteurs, selon des médias serbes, ainsi que l'important complexe métallurgique de Glogovac, près de Pristina, « pilier » de l'économie du Kosovo.

Une femme et trois enfants ont été tués dans leur maison lors d'un bombardement mercredi soir à Prizren (sud du Kosovo), selon les Serbes.

Selon Belgrade, les bombardements de l'OTAN auraient jusqu'à ce jour tué un millier de civils et blessé 5000 personnes.

L'économie yougoslave va reculer de 50 ans

VESELIN TOSHKOV
Associated Press, BELGRADE

Après cinq semaines de bombardements de l'OTAN, l'économie yougoslave est bien partie pour reculer de cinq décennies. Des économistes indépendants du pouvoir estiment que les dégâts provoqués par les bombes de l'OTAN dépasseront ceux de la Seconde Guerre mondiale, quand la Yougoslavie avait été bombardée par les Allemands puis par les Alliés.

Chaque missile qui tombe affaiblit un peu plus l'économie yougoslave, déjà exsangue après huit années de sanctions internationales et 50 ans de communisme. Selon une estimation gouvernementale, les dégâts se montent à 40 milliards de dollars. Des dizaines d'usines sont détruites, ainsi que la plus grande partie de l'infrastructure pétrolière.



Personne ne risque pourtant de mourir de faim. La Serbie est autosuffisante en produits alimentaires. Ni la viande, ni les produits laitiers, ni les fruits et légumes ne manquent dans les magasins de Belgrade.

Mais les Yougoslaves sont de moins en moins nombreux à pouvoir se permettre d'acheter autre chose que des produits de première nécessité. Le pire semble à venir : les rations d'essence ont été réduites de moitié mardi, les automobilistes devant désormais se contenter de 20 litres par mois.

Depuis le 24 mars et le début de l'opération alliée, environ 500 000 salariés ont été licenciés, et le taux de chômage approche les 50 % de la population active. Les usines, les écoles et les universités ont fermé.

Pour la quasi-totalité des Serbes, le système D est devenu la règle. « Mon seul espoir pour me nourrir, ce sont les membres de ma famille qui vivent à la campagne », explique Milan Stojanovic, 37 ans, qui a perdu son emploi d'ouvrier chimiste après le bombardement de la raffinerie de Pancevo, dans les environs de Belgrade.

L'autre grande raffinerie de pétrole du pays, celle de Novi Sad, dans le nord de la Serbie, est également en ruines.

Autre objectif « stratégique » détruit par l'OTAN, l'usine Zastava de Kragujevac, à 80km au sud-est de Belgrade. Ce fleuron de l'industrie yougoslave, qui employait 15 000 personnes, produisait la voiture Yugo mais aussi des armes, selon les renseignements alliés.

Plusieurs raids ont aussi détruit l'usine de Krusevac, le plus important centre de construction mécanique des Balkans. Les bulldozers, excavateurs et autres machines produites à Krusevac seront indispensables pour la reconstruction, mais il faudra d'abord relever l'usine.

Économiste indépendant, Mladjan Dinkic estime que le Produit intérieur brut yougoslave sera divisé par deux lorsque les bombardements de l'OTAN cesseront. La lettre confidentielle « VIP » rapportait mercredi que les sanctions internationales avaient ramené l'économie serbe à son niveau de 1968. Les frappes la font reculer encore davantage.

L'OTAN égare un missile en banlieue de Sofia

d'après AFP
BRUXELLES

L'OTAN a reconnu hier la chute dans la banlieue de Sofia, la capitale de la Bulgarie, d'un missile tiré par l'un de ses avions participant aux bombardements sur la Yougoslavie, et assuré qu'elle chercherait à l'avenir à minimiser les possibilités d'incidents de ce genre.

L'Alliance atlantique a estimé que cet « accident » ne devrait pas avoir d'influence négative sur ses relations avec la Bulgarie, qui a cependant demandé des explications à l'OTAN.

« Un avion de l'OTAN a été illuminé par les défenses anti-aériennes serbes et un missile a été tiré dans une situation de légitime défense », a expliqué le porte-parole de l'OTAN Jamie Shea. Ce missile a manqué sa cible et a atterri « de façon involontaire en Bulgarie » dans la nuit de mercredi à hier, a-t-il précisé.

« La Bulgarie sait très bien qu'il s'agit d'un accident. Je suis convaincu que cela n'aura pas d'impact sur nos relations avec la Bulgarie », a déclaré le porte-parole de l'OTAN.

Le missile, de type HARM, destiné à détruire les radars adverses, est tombé sur une maison à Gorna Bania, dans la banlieue de la capitale bulgare Sofia, située à environ 60 km de la frontière avec la Yougoslavie. Il a arraché le toit de la demeure de trois étages, détruisant le dernier étage, selon les autorités bulgares. Aucune victime n'a été déplorée. « Dans ces cas-là, la première chose que nous ayions à faire avec un pays comme la Bulgarie, c'est de faire preuve de transparence, de donner des informations et d'essayer de clarifier les choses », a affirmé le porte-parole de l'Alliance.

Néanmoins, le porte-parole militaire de l'OTAN, le général italien Giuseppe Marani n'a pas été en mesure de fournir d'explications sur les circonstances de cet incident.

Sharon pourrait être inculpé de subornation de témoin

d'après AFP
JÉRUSALEM

La police israélienne a recommandé l'inculpation du ministre des Affaires étrangères Ariel Sharon, accusé de subornation de témoins dans une affaire liée à son rôle lors de l'invasion du Liban en 1982, a annoncé hier la radio israélienne.

La requête de la police, qui fait suite à deux ans d'enquête, a été transmise mercredi au procureur de l'État Edna Arbel, qui doit maintenant statuer.

La porte-parole de la police, Mme Linda Menuhin, a refusé de commenter. « La police tient à garder cette affaire confidentielle en raison de l'approche des élections », a-t-elle souligné.

M. Sharon, un tenant de l'aile dure de la droite israélienne, est l'un des principaux soutiens du Premier ministre sortant Benjamin Netanyahu dans la campagne pour les élections générales du 17 mai en Israël.

Dans un communiqué, M. Sharon, qui proteste de son innocence, a exigé que le parquet achève l'examen de la requête de la police avant les élections. Il a ajouté qu'il se tenait à la disposition du procureur Arbel.

M. Sharon est soupçonné d'avoir fait bénéficier de faveurs un ancien général israélien devenu homme d'affaires, afin de l'inciter à témoigner pour le blanchir dans l'affaire de l'invasion du Liban.

En 1982, M. Sharon était ministre de la Défense et le général Avigdor Ben Gal commandait une division de blindés qui a participé à l'invasion du Liban.

Cinq ans plus tard, en 1987, le général Ben Gal avait publiquement accusé M. Sharon d'avoir planifié en secret une invasion du Liban jusqu'à Beyrouth — ce qui a effectivement eu lieu —, alors que le gouvernement de Menahem Begin n'avait autorisé au départ qu'une incursion limitée à 40 km de la frontière nord d'Israël.

M. Ben Gal avait créé la surprise en se rétractant en 1997, lors d'un procès en diffamation intenté par M. Sharon contre le quotidien israélien *Haaretz*, qui avait repris la même thèse.

Il se trouve que deux semaines avant ce procès, M. Ben Gal, qui travaillait alors dans une entreprise privée, avait participé à un voyage en Russie organisé par M. Sharon, alors ministre des Infrastructures nationales. Le ministre était allé à Moscou négocier l'achat de gaz naturel, ce qui aurait pu intéresser M. Ben Gal. Ce dernier est ensuite devenu représentant en Israël de la compagnie de gaz russe Gazprom.

Le rôle de M. Sharon dans l'invasion du Liban est controversé depuis le début. En février 1983, il avait dû démissionner de son poste de ministre de la Défense après qu'une commission d'enquête officielle israélienne eut établi sa « responsabilité indirecte » dans le massacre de milliers de réfugiés palestiniens par des miliciens libanais alliés d'Israël dans la banlieue de Beyrouth.

Reprise des combats au Sénégal : 19 morts

d'aprèsAFP
DAKAR

Des combats à l'arme lourde se sont déroulés hier dans la région de Ziguinchor, chef lieu de la Casamance, faisant 19 morts et de nombreux blessés, a-t-on annoncé dans la soirée de source officielle à Dakar.

Dans la matinée, plusieurs positions militaires ont fait l'objet « de tirs de harcèlement au mortier de 82 mm de la part d'élements armés incontrôlés » dans la périphérie de Ziguinchor, chef-lieu de la Casamance, selon un communiqué de l'armée sénégalaise,

L'armée a « vigoureusement riposté à ces attaques et pourchassé les élements armés qui ont franchi la frontière en direction de la Guinée-Bissau », affirme le communiqué.

Un accrochage « sérieux » s'est également produit à Nyassa, (ouest) sur la route de Ziguinchor au Cap Skirring, avec une « colonne de rebelles qui tentaient de s'infiltrer » dans cette zone étroitement surveillée par l'armée sénégalaise, a indiqué la même source.

Le bilan de ces accrochages s'élève à deux tués et trois blessés, dont un grièvement, dans les rangs de l'armée sénégalaise, à 15 tués et « un nombre indéterminé de blessés » dans les rangs des rebelles, indique l'armée.

D'autre part, deux personnes ont été tuées et quinze blessés, « dont des enfants en bas âge » par des roquettes de RPG 7 tirées sur une maison où se déroulait un baptême, dans un quartier proche de l'aéroport de Ziguinchor.

Dans un premier temps, les autorités aéroportuaires de Ziguinchor avaient annoncé que les tirs de RPG 7 étaient une attaque contre l'aéroport où venait de se poser un avion privé transportant une délégation du ministère sénégalais du Tourisme et des Transports aériens.

La reprise de la violence en Casamance, où depuis 17 ans, les affrontements entre l'armée sénégalaise et la rebellion armée ont fait plusieurs milliers de victimes, intervient trois mois après une rencontre entre le sénégalais président Abdou Diouf et le responsable moral de la rébellion, l'abbé Augustin Diamacoune.

Depuis cette rencontre, au cours de laquelle l'abbé avait lancé un appel à la paix, le MFDC tentait de coordonner ses efforts pour aboutir à des négociations.

L'abbé Diamacoune, à la tête d'une importante délégation, a été reçu la semaine dernière à Banjul par le président gambien Yahya Jammeh, qui poursuit une médiation en vue d'un réglement du problème casamançais.

Depuis plusieurs mois, le MFDC, divisé en plusieurs tendances, devait se réunir à Banjul pour harmoniser ses positions, mais cette réunion n'a toujours pas eu lieu, laissant supposer que des factions du mouvement restent hostiles au processus de paix.

La reprise des combats et les armes utilisées lors des affrontements d'hier infirment les déclarations du MFDC, qui avait assuré que les combattants casamançais avaient été désarmée au cours des derniers mois.

Le repli de combattants rebelles vers la Guinée-Bissau — dont fait état le communiqué de l'armée sénégalaise — confirmerait que ce pays représente toujours une base arrière pour les combattants du MFDC.

Les autorités sénégalaises ont formellement accusé le MFDC d'avoir combattu aux côtés des militaires bissau-guinéens, entrés en juin 1998 en rébellion contre le président Joao Bernardo Vieira.

La rébellion avait été déclenchée par le limogeage du chef d'État-major du général Ansumane Mané, accusé d'être impliqué dans une affaire de trafic d'armes vers la Casamance. Depuis le général Mané a été lavé de tout soupçon par l'Assemblée nationale populaire (ANP) de Guinée-Bissau.

Votre argent fait des petit$

Pour vous dire merci de magasiner chez Eaton.
Pour chaque tranche d'achat de 100 $ de marchandise à prix courant, de vente et de liquidation, **vous recevrez 20 $** en dollars-prime Eaton*.

Les dollars-prime sont en vigueur jusqu'au 9 mai 1999 juste à temps pour gâter maman.

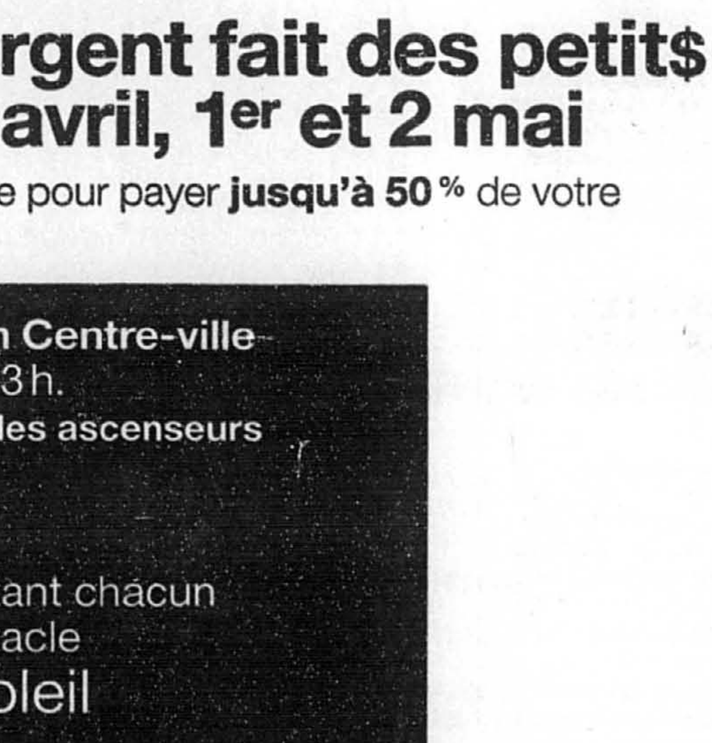
Week-end **« Votre argent fait des petit$ » chez Eaton les 30 avril, 1er et 2 mai**

Vous pourrez utiliser vos dollars-prime pour payer **jusqu'à 50 %** de votre prochain achat. Détails en magasin.

Mini-défilés designer chez Eaton Centre-ville
le samedi 1er mai 1999, 11 h 30 et 13 h.
Mode féminine, 3e étage, à la sortie des ascenseurs
2 défilés différents.

À gagner :
l'un de 4 prix de présence consistant chacun en un lot de 4 billets pour le spectacle
Dralion du Cirque du Soleil
2 prix par défilé.

Événement en vigueur jusqu'au 2 mai 1999; dollars-prime en vigueur jusqu'au 9 mai 1999 sur marchandise en stock seulement. *Dollars-prime calculés selon le montant de l'achat avant taxes. Les dollars-prime ne peuvent être utilisés à l'achat de : produits de beauté, fragrances, articles pour le bain et de soins corporels, produits Gucci, chèques-cadeaux Eaton, épicerie fine ni aux magasins-entrepôts, centres de liquidation, restaurants Eaton, concessions et services (sauf les lunettes Sunglass Hut), ou pour le paiement du compte Eaton. Les dollars-prime ne peuvent être jumelés à aucune autre offre de coupon, y compris les dollars-remise Eaton. Le montant des dollars-prime échangés ne doit pas excéder 50 % de votre prochain achat chez Eaton. Seuls les coupons de caisse datés des 30 avril, 1er et 2 mai 1999 vous permettront d'obtenir des dollars-prime. Achats en personne seulement.



2748112

Portes ouvertes dans les serres du Québec

PIERRE GINGRAS

On y fait pousser des tomates, de la laitue, des concombres, bien sûr, mais aussi des fraises, des roses, des poinsettias, des cyclamens et une foule d'autres plantes encore plus exotiques comme des figuiers, ou des cactus.

Ce qui est produit dans les serres est incroyablement diversifié, même au Québec. On y fait même pousser des laitues avec les racines à l'air.

Souvent confinés sous leurs toits de verre, les serristes québécois ont décidé de profiter de la fièvre du printemps pour ouvrir leurs portes au public ce week-end.

« Nous voulons montrer aux gens tout ce qui peut se faire ici en dépit des contraintes climatiques, explique André Mousseau, le président du Syndicat des producteurs en serre du Québec. Nous sommes une industrie très dynamique et les serriculteurs québécois sont aujourd'hui les plus productifs en Amérique du Nord. »

L'industrie québécoise de la production en serre compte 1000 producteurs qui emploient 5000 personnes. Le chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 150 millions.

Demain et dimanche, une soixantaine de producteurs en serre, dont une trentaine en Montérégie, accueilleront donc le public pour faire découvrir leurs installations, mais aussi pour initier les gens à leurs méthodes de production. Bon nombre d'entre eux font appel notamment aux insectes prédateurs pour éliminer les bestioles qui apprécient trop la verdure. D'autres vous présenteront leurs bourdons dodus qui se promènent de fleur en fleur pour féconder les plants de tomates ou de concombres.

« Chaque serre est un petit monde en soi. Le public y fera des découvertes étonnantes à chaque visite, insiste M. Mousseau, un producteur de cactus. Par exemple, Les hydroserres Mirabel, le plus gros producteur de laitue en serre au Canada, fait pousser ses plants selon une méthode hydroponique. Les Serres du Saint-Laurent est le plus important serriste au Québec dans le domaine des tomates et il offre notamment des tomates jaunes. Les serres Potvin, à Granby, produisent des laitues par « aéroponie ». Les racines des plants ne poussent dans aucun substrat. Elles sont fertilisées simplement grâce à un brumisateur qui projette un fin nuage d'eau contenant tous les éléments nécessaires à la croissance de la plante.

Pour obtenir l'adresse des serres ouvertes au public : 1-800-561-6311.

Une surveillance côtière et aéroportuaire originale contre le trafic de la drogue

ANDRÉ CÉDILOT

Dans un petit bureau du quartier général de la GRC, à Westmount, le sergent Richard Larin compile les informations dans son ordinateur avant de partir pour l'Abitibi, où il rencontrera des pilotes de brousse pour les sensibiliser au programme de surveillance côtière et aéroportuaire.

Tout le monde le sait, la police ne peut à elle seule détecter les trafiquants qui font entrer plein de drogue par voie aérienne et maritime. « Tout le monde doit collaborer, en commençant par les ministères et organismes concernés, les entreprises et bien sûr le public », indique le sergent Larin, qui s'occupe plus spécialement des aéroports.

« On reçoit de l'information, mais c'est souvent trop tard. Mais ça nous aide quand même », a-t-il dit. Des enquêtes majeures sont en cours grâce à des tuyaux reçus dans le cadre de ce programme d'entraide.

Pour des raisons évidentes, l'officier de la GRC refuse de dévoiler les points chauds. Il ne peut — ou ne veut — non plus donner l'ampleur de cette forme de contrebande. « Mais ça entre beaucoup, ça c'est certain », a-t-il souligné, se contentant de rappeler que la Côte Est du Canada, en évitant les États-Unis, est le plus court chemin depuis la Colombie, qui fournit le gros de la cocaïne en Amérique.

Depuis quelques années, accompagné parfois de militaires, de douaniers et d'enquêteurs du ministère du Revenu, il sillonne la province d'un extrême à l'autre, jusque dans le Grand Nord, et les villes frontalières des États-Unis dans l'espoir de rallier le plus de personnes possible.

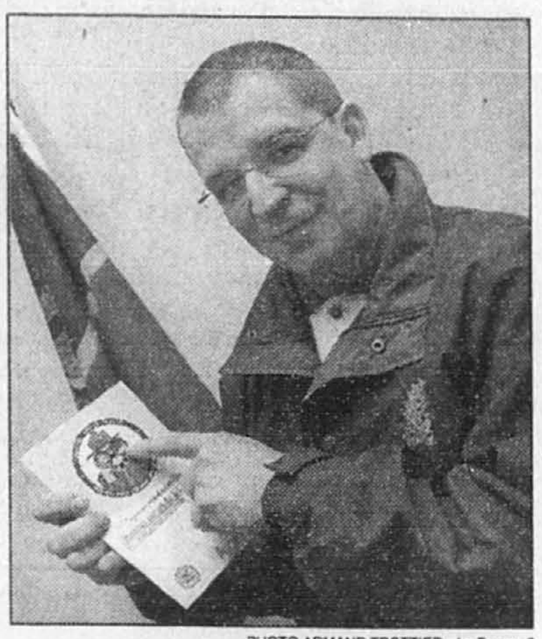


PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse* ©

Depuis dix ans, le sergent Richard Larin, de la GRC, tisse petit à petit une large toile.

« Notre but est d'inciter les gens à ouvrir l'oeil. On leur indique en même temps quoi surveiller et comment déceler les activités louches des contrebandiers », explique l'officier de la GRC, qui travaille en collaboration avec ses collègues des 25 détachements de cette police en sol québécois.

À partir d'enquêtes qui ont donné lieu à des saisies sur les côtes, les lacs ou les pistes d'atterrissage isolées comme à Casey et Clova, la GRC a dressé une liste d'indices susceptibles d'éveiller les soupçons : vol à très basse altitude, souvent de nuit ; étrangers à la recherche d'un petit avion ou de carburant. Au besoin, ils sont prêts à payer le gros prix pour modifier l'appareil, faire des réparations ou mobiliser des gens pour les aider à décharger la drogue.

Depuis 1995, la GRC a aussi monté une banque de renseignements et de photographies sur des centaines d'endroits (quais, pistes d'atterrissage, etc.) qui pourraient servir aux trafiquants. Ils ont fait de même avec les bateaux et les aéronefs que les suspects utilisent généralement lors ce type d'opérations clandestines.

« Ces données permettent de mettre en branle les mesures de ratissage dès que des mouvements suspects nous sont signalés. Dépendant des situations, on peut même prévoir les déplacements des trafiquants. Ça facilite le travail d'enquête », explique non sans fierté le sergent Larin.

Au besoin, toutes les forces aériennes et terrestres de la GRC, de la Sûreté du Québec, des autres corps de police et même de l'armée sont mobilisées. « Nous cherchons à créer une synergie, un objectif d'ensemble de surveillance des zones névralgiques », affirme le policier.

« Même si l'avion est suivi, il y a des risques qu'on le perde. Parfois, il faut de cinq à dix minutes aux trafiquants pour larguer ou débarquer la marchandise dans un coin isolé », précise-t-il en ajoutant qu'ils se servent souvent de gens qui connaissent bien la région.

Cette méthode d'interaction entre les forces de l'ordre peut également servir lors de désastres ou d'accidents. La coordination des opérations est assurée à partir d'un centre de télécommunications situé à la GRC.

AVIS LÉGAUX
APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS - ENCANS

SOUMISSIONS PUBLIQUES

Fourniture de deux camions fourgons tronqués, masse totale en charge de 6373 kg (14 050 lb) minimum, munis d'une caisse cubique

Documents disponibles

25 $ - chèque visé ou mandat (non remboursable)

8845, boul. Saint-Laurent, rez-de-chaussée (réception), Montréal, à compter du **vendredi 30 avril 1999** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30
Information : (514) 280-4931

Dépôt des soumissions

Siège social de la STCUM, 800 de La Gauchetière Ouest, accueil principal (1-4000), Montréal, avant 15 h, le **lundi 17 mai 1999.** Ouverture publique immédiatement après.

Garantie de soumission

Chèque visé ou lettre de garantie irrévocable ou cautionnement de soumission d'un montant équivalent à 10 % du prix total soumis.

Note

La Société ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Référence : STCUM-2168-05-99

Louise Pouliot
Assistant-secrétaire

STCUM

2750215

Communiquer, c'est vital!

Faites confiance aux *professionnels* des troubles de la communication.

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Téléphone : (514) 282-9123
Télécopieur : (514) 282-9541
info@ooaq.qc.ca

COMM12

APPEL D'OFFRES
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE CHAUSSÉE ET DE BORDURE

Des soumissions sous pli scellé seront reçues au bureau du Greffe de Ville de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7, jusqu'au **lundi 17 mai 1999 à 10 h** et seront ouvertes publiquement après l'heure ci-avant indiquée à la salle de conférence A de l'hôtel de ville pour:

Travaux d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et de bordure sur la rue Kieran entre la rue Douglas-B.-Floreani et 400 mètres vers l'est – Soumission G-352.

Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau du Service ingénierie et environnement, 777, boulevard Marcel-Laurin, (514) 855-5968, à compter du **vendredi 30 avril 1999 à 14 h,** sur remise d'un montant non remboursable en argent ou chèque visé de 80 $, taxes incluses.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence de la Régie du bâtiment du Québec «entrepreneur en construction». Ils devront fournir copie de la licence AVANT D'OBTENIR LES DOCUMENTS DE SOUMISSION.

Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

SAINT-LAURENT, le 30 avril 1999

Pierre Lebeau, c.g.a.
Directeur général

2748908-M

Saint-Laurent 2748908

Cégep de Sorel-Tracy

APPEL D'OFFRES

PROJET : RÉFECTION DE LA TOITURE

PROPRIÉTAIRE :
CÉGEP DE SOREL TRACY
3000, Boul. de la Mairie, Tracy, J3R 5B9
Tél. : (450) 742-6651 poste 2310
Téléc. : (450) 742-7119

Compétence de : M. André Larivière, directeur des Services administratifs.

Le propriétaire demande des soumissions pour la réfection de la toiture des blocs A, B & C.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignement pourront être obtenus le lundi 3 mai 1999 à compter de 16 heures, heure locale en vigueur, lors de la réunion **obligatoire** à la salle A-1207 du Cégep de Sorel-Tracy au 3000, boul. de la Mairie, Tracy (Québec) J3R 5B9, téléphone (450) 742-6551, poste 2310, contre un montant de cent dollars (100 $) non remboursable.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de 25 000 $ valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de 25 000 $ fait à l'ordre du propriétaire. Cette garantie de soumission sera échangée à la signature du contrat, contre un cautionnement d'exécution pour gages, matériaux égal à cinquante pour cent (50 %) du montant du contrat et d'un cautionnement d'exécution pour la main-d'œuvre égal à cinquante pour cent (50 %) du montant du contrat.

Les soumissions des entrepreneurs, dans des enveloppes cachetées, portant la mention « Soumission pour la réfection de la toiture des blocs A, B et C », seront reçues au bureau des Services administratifs au Cégep de Sorel-Tracy, à Tracy, local A-1202, **le mardi 25 mai 1999 à 15 heures,** heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et détenant la licence requise en vertu de la *« Loi sur le bâtiment »* (L.R.Q., c.B.1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ou quelque autre des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais ni aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

André Larivière
Directeur des Services administratifs, informatiques et multimédias

http://www.appels.doffres.com/

2749844

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES

APPEL D'OFFRES

PROJET: Rénovation et agrandissement de l'édifice administratif.

Propriétaire: MRC de Vaudreuil-Soulanges, 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, tél.: (450) 455-5753.

Architecte: Normand Langlois architecte, 10, 4e Avenue à Terrasse-Vaudreuil, tél.: (514) 453-6824.

Ingénieurs: Les consultants CDG Inc., 476, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, tél.: (450) 455-3088.

La Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, propriétaire, demande des soumissions pour l'exécution des travaux de rénovation et d'agrandissement de ses bureaux administratifs situés au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion.

OBTENTION ET (OU) CONSULTATION DES DOCUMENTS

Les plans, devis, documents contractuels et d'appel d'offres pourront être obtenus contre un dépôt de soixante-cinq dollars (65 $) incluant les taxes. Ce dépôt fait en argent comptant ou par chèque visé émis au nom de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges n'est pas remboursable. Ces documents seront disponibles au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion durant les heures d'ouverture des bureaux de la MRC à compter de 11 h, le 3 mai 1999.

GARANTIE DE SOUMISSION

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé d'un montant équivalant à 10% du montant de la soumission à l'ordre de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et main-d'oeuvre. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

VISITE DE LIEUX

Une séance d'information, accompagnée d'une visite des lieux, sera tenue le vendredi 7 mai à 9 h 30 à l'édifice de la MRC situé au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion.

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées identifiant clairement l'appel d'offres en cours, seront reçues aux bureaux de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, situés au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, jusqu'à 15 h, heure en vigueur localement, le vendredi 14 mai 1999 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

ÉLIGIBILITÉ DES SOUMISSIONS

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une autre province ou territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c. B. 1-1) et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q. c. Q-1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

André B. Boisvert
Directeur général
et secrétaire-trésorier

2750086



AÉROPORTS DE MONTRÉAL INTERNATIONAL inc.

APPEL DE PROPOSITIONS PUBLIC

GESTION DE PROJET - GÉRANCE DE CONSTRUCTION

AÉROPORTS DE MONTRÉAL INTERNATIONAL inc. émet un appel de propositions pour un Gérant de projet - Gérant de construction pour le projet suivant :

Titre du projet :	***Agrandissement de l'aérogare à l'Aéroport international de Montréal - Dorval***
Lieu d'exécution :	***Aéroport international de Montréal - Dorval***
Séance d'information	***Une séance d'information obligatoire est prévue et les détails sont indiqués dans les documents d'appel de propositions***
Date et heure de clôture pour dépôt des propositions	***Le 28 mai 1999 à 15 heures, heure locale***

Les documents de présentation des propositions peuvent être obtenus de **9 h à midi et de 13 h à 16 h, à compter de jeudi le 29 avril 1999,** en se présentant à :

Aéroports de Montréal International *inc.*
Approvisionnements
700, Leigh Capreol, 2e étage - Secteur 2G
Dorval (Québec) H4Y 1G7

Les propositions cachetées devront être déposées et adressées à : ***Aéroports de Montréal International*** *inc.*, Aéroport international de Montréal - Dorval, Direction Approvisionnements, 700, Leigh Capreol, 2e étage - Secteur 2G, Dorval (Québec) H4Y 1G7 et seront reçues jusqu'à la date et l'heure de clôture stipulées aux présentes.

Pour être prise en considération, la proposition doit être présentée sur les formulaires fournis par ***Aéroports de Montréal international*** *inc.*, et déposée au plus tard à la date et à l'heure de clôture stipulées aux présentes.

Pour renseignements : André Lévesque
Directeur - Approvisionnements
Téléphone: (514) 633-3710
Télécopieur: (514) 633-2940

2749050

Administration portuaire de Montréal

AVIS AUX ENTREPRENEURS
APPEL D'OFFRES NO 40402

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription : **"PROLONGEMENT DES VOIES FERRÉES DE CHARGEMENT AU TERMINAL CAST"** (les travaux consistent principalement à la construction de ± 1 680 mètres de voies ferrées, de neufs branchements équipés de souffleries ou d'éléments chauffants pour aiguillage, et de ± 1 250 mètres de piste de roulement en béton pour chariots cavalier) seront reçues aux bureaux de l'Administration portuaire de Montréal, Édifice du port de Montréal, aile no 1, Cité du Havre, Montréal, Québec, H3C 3R5, jusqu'à 10 heures, heure locale, vendredi, le 28 mai 1999, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public.

Les soumissions reçues après l'heure indiquée ci-dessus ne seront pas considérées.

On peut se procurer à compter du lundi 3 mai 1999, le cahier des charges, les formules de soumission et l'enveloppe pré-adressée en s'adressant à la réception, rez-de-chaussée, Édifice du port de Montréal, aile no 1, Cité du Havre, Montréal, Québec contre un dépôt non-remboursable de cent cinquante dollars (150,00 $), toutes taxes incluses, sous forme d'argent comptant, de chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre du port de Montréal.

Le cautionnement de soumission devra accompagner la soumission, tel que stipulé dans le cahier des charges, sinon celle-ci ne sera pas considérée.

Si désiré, on pourra examiner les documents de soumission avant de se les procurer.

Une visite **obligatoire** du site aura lieu le vendredi 7 mai 1999 à 10 h 00. Rendez-vous à la barrière sud des camions, Terminal Cast, rues Notre-Dame et De Boucherville.

L'Administration portuaire de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Dominic J. Taddeo
Président-directeur général
Administration portuaire de Montréal

Avril 1999

2749467

Appel d'offres

Ville de Montréal

Service de l'approvisionnement et du soutien technique

Des soumissions seront reçues, avant 14 h à la date ci-après énoncée, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal, H2Y 1C6, pour la fourniture de:

No d'appel d'offres
99-6451

Description
Fourniture et installation d'élévateurs hydrauliques d'une capacité de 66 000 lb (6)

Date d'ouverture
19 mai 1999

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement de **50 $** non remboursable, en s'adressant, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, au Service de l'approvisionnement et du soutien technique, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Z4, **à compter du 3 mai 1999.**

Ce paiement doit être présenté en argent comptant ou sous forme de chèque visé, mandat bancaire ou de poste établi à l'ordre de la Ville de Montréal.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à ces fins dans une enveloppe clairement identifiée fournie par le Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Information: 872-1000

Note : Ces avis sont également disponibles sur le site Internet de la Ville, sous la rubrique appel d'offres, à l'adresse: http:www.ville.montréal.qc.ca

Montréal, le 30 avril 1999

Le greffier,
Me Léon Laberge

2748891

Matériel, etc.

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

En ligne, à la caisse ou sur le Net?



Éric Bernatchez

collaboration spéciale

Depuis quelques mois, il n'y en a plus que pour le commerce électronique. Les actions des entreprises de ce domaine ont subi un boom, les fabricants de logiciels essaient d'inventer le meilleur système d'achat en ligne et tous les médias consacrent un dossier à ce phénomène. D'accord, mais n'y aurait-il pas un peu d'énervement ? Le commerce électronique a aussi ses côtés sombres.

L'automne dernier, l'émission *Branché* faisait sa petite enquête sur le magasinage électronique pour découvrir que, dans pratiquement tous les cas, magasiner sur le Web revenait plus cher qu'en magasin, contrairement à ce qu'on serait porté à croire à première vue. *Branché* avait entre autres comparé l'achat d'un iMac sur le Web et dans un magasin de Montréal. L'appareil était alors légèrement plus cher sur le Web, sans compter qu'en l'achetant en magasin, on pouvait l'utiliser tout de suite.

Et lorsque le prix reste malgré tout plus bas, la différence n'est souvent que de quelques dollars, ce qui ne vaut peut-être pas l'attente, mais surtout pas les désagréments. En effet, l'an dernier, les revenus du commerce électronique aux États-Unis on presque doublé, mais les plaintes des consommateurs pour fraude, elles, ont été multipliées par six, selon la National Consumers League. Et si les fraudes liées aux seuls sites d'encan en ligne n'étaient que de 26 % en 1997, elles ont sauté à 68 % en 1998.

Souvent, les consommateurs paient par mandat postal ou par chèque et n'obtiennent pas la marchandise. D'autres s'attendent à la recevoir dans les jours qui suivent pour en fait découvrir que le produit n'est même pas disponible, comme c'est le cas de cet acheteur cité sur ComputerShopper.com qui avait commandé un appareil photo numérique chez OnSale.com en janvier dernier, mais, voyant qu'il ne le recevait pas, s'est informé pour apprendre qu'il y avait rupture de stock et qu'il allait devoir attendre un mois. Et il a aussi constaté qu'il fallait être patient pour obtenir une réponse : il a fait plusieurs interurbains à ses frais et laissé des messages avant d'obtenir enfin un préposé.

C'est une situation courante que les nouveaux cyberconsommateurs découvrent : changer d'idée sur le Web, ce n'est pas comme au magasin. Il faut généralement assumer les frais postaux du retour, s'attendre à des frais de réentreposage et obtenir une autorisation de retour d'un préposé en ligne... pas toujours facile à trouver. Dans un court reportage de *The Money Machine*, un service de ZDTV.com, une consommatrice raconte comment elle a tenté de contacter l'équipe d'un cybermarchand : « Il n'y avait aucun numéro de téléphone pour le service à la clientèle. J'ai envoyé un courriel et je n'ai jamais eu de réponse. »

En fait, un sondage récent de NFOInteractive rapportait que 13,7 % des gens achèteraient en ligne s'ils pouvaient parler à un préposé et que 35 % de ceux qui l'ont déjà fait achèteraient plus s'il y avait des humains derrière les sites Internet.

Des spécialistes préviennent aussi que si les premières expériences d'achat en ligne déçoivent les consommateurs, ils pourraient tout simplement ne plus avoir envie d'y revenir. « Les compagnies qui tardent à répondre aux questions de leurs clients réduisent automatiquement leur niveau de crédibilité », déclarait le directeur de Jupiter Communications au *Globe & Mail* après la période des Fêtes.

Avant de s'exciter comme ils le font au sujet du commerce électronique, les entrepreneurs du Web vont devoir s'attaquer à la question du service comme certains magasins bien établis si leurs prix ne sont pas vraiment différents sur le Net que sur le trottoir.

Les prophéties sur l'avenir doré du commerce électronique devraient pourtant avoir une odeur de déjà vu ici au Québec. « Les gens pourront consommer télécommande en mains », c'était le dada du défunt projet UBI et justement ce qui a fait son insuccès, car la machine à consommer s'est révélée surtout un fantasme de marchands. Et les consommateurs du Saguenay n'ont pas voulu y jouer.

De la même manière, ceux qui rêvent de commerce électronique devraient raffiner le concept avant de tout miser là-dessus : si les prix sont semblables, mais qu'en commerce électronique, il faut payer la livraison, attendre que le produit arrive et endurer un mauvais service, peut-être que les cyberconsommateurs vont se lasser !

Appel à tous

Au cours des prochaines semaines, je rédigerai une série d'articles sur les côtés sombres de l'industrie informatique. J'aimerais bien parler à d'ex-employés ou employés actuels de fabricants ou de magasins qui vendent des ordinateurs ou à des clients ayant vécu des histoires d'horreur avec leur ordinateur. Contactez-moi au **bernatch@mlink.net** ou au 285-7070. Anonymat assuré.

Les escrocs ont la partie belle

Ils profitent du bogue de l'an 2000 pour vous arnaquer

ÉRIC BERNATCHEZ

collaboration spéciale

C'était à prévoir : l'an 2000 sert de prétexte pour arnaquer directement les consommateurs. Le *Toronto Sun* publiait avant-hier un article inquiétant de l'*Associated Press* qui relate les coups pendables dont ont été victimes certains consommateurs.(1)

Par exemple, un farceur appelle les gens en se faisant passer pour un employé de banque et prétend qu'il veut tester la conformité à l'an 2000 de leur carte de crédit. Ensuite, évidemment, il demande tout bonnement le numéro de carte de la victime sous prétexte de retrouver son dossier pour lui expédier une vignette à coller sur la carte « défectueuse ». Vraiment !

Le président du National Fraud Center américain y va de quelques autres exemples : des consommateurs se font convaincre d'acheter des actions d'une compagnie qui détient le secret du bogue, pour ensuite constater que la compagnie est bidon ; d'autres appellent les consommateurs pour leur recommander de transférer leur argent dans un autre compte bancaire et leur demandent leur numéro de compte ; enfin, certains prétendent offrir aux entreprises un disque qu'on charge dans l'ordinateur pour une guérison instantanée du bogue !

Le Bogue 2000

Si vous croyez être victimes de tels farceurs, soyez attentifs à leur baratin qui comporte toujours des failles : par exemple, si une banque arrive à appeler un consommateur, elle devrait déjà avoir son numéro de compte dans le même dossier où elle a trouvé son numéro de téléphone, n'est-ce pas ?

L'effet mondial

Cette semaine, le chroniqueur américain Jesse Berst consacrait sa chronique *Anchordesk* à l'effet global du bogue de l'an 2000, c'est-à-dire celui que pourrait avoir sur nous le bogue des autres pays. Une bonne révision pour quiconque veut se refaire un portrait mondial de la situation, mais un peu trop de pseudo-prédictions en ce qui concerne la question des armes nucléaires : les médias mal informés ont découvert que le cauchemar des ascenseurs qui bloquent n'était plus crédible ; ils se sont retranchés sur les armes nucléaires qui se déclenchent toutes seules. À ce sujet, d'ailleurs, les réponses à la chronique de Jesse Berst sont parfois bien plus intéressantes : un lecteur demande à Jesse pourquoi diable les armes nucléaires décideraient de se déclencher toutes seules à cause d'un changement de date ?(2)

Pourquoi les Russes sont gentils

Depuis le début du conflit au Kosovo, on entend partout qu'il ne faut pas craindre les menaces de la Russie puisqu'elle n'a pas intérêt à se mettre à dos les États-Unis et son aide économique. En voici peut-être un nouvel exemple : on apprenait cette semaine que l'oncle Sam versera 1,5 milliard à la Russie, l'Arménie et le Kazakhstan, justement pour les aider à réparer leurs fameux systèmes nucléaires à risques.(3)

(1)www.canoe.ca/TechNews9904/28_y2k_2.html

(2)www.zdnet.com/anchordesk/story/story_3334.html

(3)www.currents.net/newstoday/99/04/29/news12.html

Un étudiant responsable de Tchernobyl

Agence France-Presse
TAIPEH

Un ancien étudiant de Taïwan a admis être à l'origine du virus informatique de Tchernobyl activé lundi pour le 13e anniversaire de la catastrophe de la centrale ukrainienne et qui a paralysé des centaines de milliers d'ordinateurs dans le monde, a affirmé jeudi le journal taïwanais United Daily News.

Un porte-parole du Bureau d'investigation criminelle de Taïwan a déclaré à l'AFP que l'ancien étudiant « va être interrogé demain » (vendredi).

Chen Ing-hou a créé le virus alors qu'il était étudiant à l'Université de Tatung, a poursuivi le United Daily News.

Il avait admis avoir créé ce virus après avoir été découvert par les autorités de son université en mai dernier, selon la publication.

Chen avait été simplement sanctionné par l'Université qui ne semble pas avoir pris à l'époque la mesure des dommages que pouvait causer ce virus, explique le journal.

« S'il est reconnu coupable, il pourrait être condamné à moins de trois ans de prison et à une amende de moins de 10 000 dollars taïwanais (306 US $), » a ajouté le porte-parole du Bureau d'investigation criminelle.

Le virus informatique Tchernobyl a provoqué les plus gros dégâts en Asie et au Proche-Orient, sans toucher réellement l'Europe.

Il a été activé lundi, jour du 13e anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, et a touché les ordinateurs avec le système d'exploitation Windows 95 et 98.

En Asie, où l'utilisation de logiciels de détection de virus est limitée, des centaines de milliers d'ordinateurs ont été paralysés par ce virus qui peut infecter des programmes rapidement, effacer tout le contenu d'un disque dur et bloquer le lancement d'un ordinateur.

À la recherche d'ordinateurs lilliputiens

Cliquer en français

L'arrivée du **micro-ordinateur de bureau** au début des années 80 est à l'origine de celle de l'**ordinateur portable**. Chaque personne à son poste de travail pouvait dorénavant effectuer le traitement des informations nécessaire à la réalisation de ses tâches. Une fois cette autonomie acquise, on a entrevu immédiatement la possibilité que ce nouvel outil de travail devienne également mobile.

C'est ainsi que, peu de temps après, ont été commercialisés les premiers **ordinateurs transportables**, puis les premiers **ordinateurs portatifs**, d'une mobilité encore plus grande grâce à leur alimentation à l'aide d'une batterie. Certains modèles plus petits ont été appelés **ordinateurs bloc-notes**. Aujourd'hui, le qualificatif général portable est devenu synonyme de portatif. Tous les modèles appartenant à cette catégorie ont, pour la plupart, les mêmes caractéristiques que celles des micro-ordinateurs de bureau (disque dur, écran à cristaux liquides, clavier, connecteur pour cartes enfichables, etc...) et, à des degrés divers, fonctionnent sous les mêmes systèmes d'exploitation et partagent les mêmes applications. Parmi les très petits, on trouve maintenant les modèles **ultraportatifs** ou **ultraportables** et, plus petits encore, les modèles **miniportatifs ou miniportables**.

Les limites de la miniaturisation ont été repoussées encore plus loin au début des années 90, lorsque sont apparus sur le marché les **ordinateurs de poche**. Les premiers modèles ont d'abord été conçus pour servir de simples extensions aux micro-ordinateurs de bureau. Leur taille réduite permet de les tenir dans une seule main et de les glisser dans la poche ou le sac à main. Ils sont généralement sans clavier et on doit se servir d'un stylet pour entrer les données à l'écran. On les a, pour cela, parfois désignés sous le nom de **tablettes électroniques** ou **ardoises électroniques**. Ceux qui servent principalement à gérer des rendez-vous ou des données de travail ont pris l'appellation d'**agendas électroniques** ou d'**organiseurs**. Les appareils les plus perfectionnés, ceux qui ont intégré de multiples autres fonctions de gestion, ont été nommés **assistants personnels**.

Mais d'autres modèles d'ordinateurs miniaturisés ont suivi, que l'on a appelés **micro-ordinateurs de poche** et plus souvent **PC de poche**. Ils ont été conçus pour devenir des véritables petits appareils quasi autonomes que l'on emporte avec soi et qui, même s'ils demeurent des compléments du micro-ordinateur de bureau, n'en partagent pas moins plusieurs des possibilités (système de gestion de données, tableur, traitement de texte, etc...). Ils possèdent généralement un clavier et un petit écran. La société Microsoft a intégré à ce type d'appareils un minisystème d'exploitation qu'elle a baptisé Windows CE, version simplifiée de Windows 95 et bientôt de Windows 98, qui facilite les échanges de fichiers entre l'appareil miniature et le micro-ordinateur de bureau.

La mobilité offrirait bien peu d'avantages si tous les appareils nomades ne pouvaient disposer de moyens de communication efficaces. L'évolution technologique a vite fait en sorte que les données de ces appareils puissent être transmises par téléphone ordinaire et plus récemment par téléphone cellulaire. Une carte modem reliée à un téléphone cellulaire s'insère dans certains modèles d'ordinateurs de poche. On parle alors d'**assistants personnels communicants**.

L'aventure des ordinateurs lilliputiens ne s'arrête pas là. Maintenant qu'on les a découverts, voici que ces espiègles se cachent maintenant dans un téléphone cellulaire, une montre-bracelet ou un téléavertisseur. Finiront-ils par devenir invisibles?

Denis Godbout

Données extraites du Grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française
www.lgdt.cedrom-sni.com

Site de l'Office de la langue française
www.olf.gouv.qc.ca
cliquer@olf.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

FORMATIONS INTERNET
GRAND PUBLIC / ENTREPRISE
NET VILLAGE
514-847-2242
www.net-village.net
2748607



http:// lapresse.infinit.net

CLIQUEZ À 300 KM/H!

PILOTES, VOITURES, ÉCURIES, CIRCUITS, TOUT SUR LA FORMULE 1 !
Dans la section « Sports » de *La Presse Internet*, vous trouverez un calendrier complet et toute l'information sur la saison 1999 du grand cirque de la Formule 1.
Participez au *Pari F1* et courez la chance de gagner une foule de prix!

Je pense donc je clique
La Presse
Partenaire du portail Infinit

2747302

Politique

Les libéraux veulent une enquête sur un contrat à l'Emploi

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'opposition libérale réclame une enquête sur l'attribution d'un contrat d'informatique de six millions par le ministère de l'Emploi à un consortium dont faisait partie la firme SHL Systemhouse.

Hier, à l'Assemblée nationale, la députée libérale de La Pinière, Fatima Houda-Pépin, a rendu public le « document de travail » du ministère, produit par SHL. Cette firme avait à son emploi Gilles Beauchesne qui en même temps était contractuel au ministère de l'Emploi. On y voit que contrairement aux explications données par l'entourage de la ministre Diane Lemieux, la question de « l'architecture et de l'infrastructure technologique » sur laquelle travaillait M. Beauchesne — un mandat de 150 000 $ — était étroitement lié au système de guichet libre-service envisagé par le ministère. Bell-IBM-SHL a eu le contrat pour les 300 premiers guichets sur 3000 prévus, soit un contrat de six millions sur un total de 53 millions.

« Même les gens du ministère sont très embarrassés par cette situation. La ministre aurait à laver de tout doute la procédure suivie dans ce dossier », a dit la députée libérale.

Pour la ministre Diane Lemieux toutefois, il n'y a pas péril en la demeure. Emploi Québec avait eu l'aval du Conseil du Trésor, ce qu'a confirmé son président, Jacques Léonard. Du même souffle Mme Houda-Pépin a réclamé une note interne du ministère de l'Emploi où un expert en informatique, Michel Lehoux, soulevait 40 points où le projet retenu Bell-IBM-SHL était jugé non conforme aux devis du ministère.

Hier, tant en Chambre que devant les journalistes, la ministre Diane Lemieux a soutenu que « tout avait été fait selon les règles de l'art ». Le milieu de l'informatique est farouchement compétitif et les allégations de conflit d'intérêts viennent clairement de concurrents de SHL, mécontents d'avoir été laissés sur le carreau, estime-t-elle. Elle a froncé les sourcils quand on lui a rappelé que, deux jours avant de démissionner, sa collègue, Rita Dionne Marsolais, affirmait aussi que tout avait été fait correctement à son ministère. « Ce n'est pas du tout la même situation », a lancé, tranchante, Mme Lemieux.

Selon Mme Houda-Pépin, Gilles Beauchesne fut contractuel à Emploi Québec de la fin 1997 jusqu'à l'an dernier. Tout en étant à l'emploi de SHL, il a travaillé à la préparation du projet où sa propre entreprise allait soumissionner. Selon Mme Lemieux il n'a pas travaillé à l'appel d'offres. Le premier appel d'offres fut toutefois annulé pour des raisons inconnues. Le second appel d'offres fut remporté par le consortium dont fait partie SHL, mais M. Beauchesne fut retiré du groupe chargé de procéder aux tests des systèmes proposés.

Landry entend clarifier l'imbroglio au Revenu

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Prenant à pied levé le ministère du Revenu, le vice-premier ministre Bernard Landry entend bien clarifier comment Rita Dionne-Marsolais a pu malgré elle autoriser des gestes contraires à la Loi sur le revenu.

Hier à l'Assemblée nationale, la députée libérale de Beauce-Sud, Diane Leblanc, a demandé que le gouvernement s'excuse et dédommage les 10 600 créanciers et débiteurs du programme de perception de pensions alimentaires qui ont vu leur identité révélée par Revenu Québec pour les fins d'un sondage.

Mercredi, la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, démissionnait de son poste parce qu'en donnant ces renseignements nominatifs à une maison de sondage, son ministère avait, avec son autorisation, contrevenu aux règles strictes de confidentialité prévues par la loi. Sa sous-ministre, Nicole Malo, a elle aussi démissionné, car cette opération, avant d'être approuvée par la ministre Dionne-Marsolais, avait reçu l'aval du contentieux du ministère. Pour le ministre Landry il importe qu'un comité où sera représentée la Commission d'accès à l'information et le ministère de la Justice puisse « étudier la situation, comprendre comment elle a pu se produire, se développer ».

« Une situation aussi absurde demande clarification », a déclaré M. Landry. D'ici à ce que des réponses soient trouvées, Revenu Québec n'enclenchera plus de sondages sur ses programmes sans avoir eu l'autorisation préalable de la Commission d'accès à l'information.

En attendant, comme l'exigeait la Commission d'accès à l'information, toutes les données transmises par Revenu Québec à la maison SOM, ont été renvoyées au ministère, et toutes les informations colligées à partir de la liste de noms fournie, ont été détruites, a assuré le ministre Landry.

Rita Dionne-Marsolais n'avait plus le choix

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

Rita Dionne-Marsolais se croyait « blindée » quand elle a défendu devant l'Assemblée nationale sa décision de fournir à une compagnie de sondage une liste de contribuables tirée des fichiers du ministère du Revenu, une affaire qui devait mener à sa perte.

Or, les avis qu'elle avait reçus à deux reprises du contentieux de son ministère n'étaient pas exacts comme l'indiquait par la suite un autre avis réclamé celui-là à la Commission d'accès à l'information et qui en arrivait à la conclusion que le Revenu avait violé sa propre loi.

« J'ai été bouleversée lorsque j'ai appris que les informations qu'on m'avait données au ministère et qui faisaient état d'un avis conforme de la Commission d'accès n'étaient pas justes », a déclaré l'ex-ministre dans une interview téléphonique à la Presse Canadienne.

À partir de cela, la ministre n'avait plus le choix. « Je ne peux plus rester en poste, affirme-t-elle. Je ne peux pas défendre cette position. Donc, je démissionne. »

Au lendemain de son départ du cabinet, l'ex-ministre du Revenu analyse froidement les événements des derniers jours et des dernières heures. Elle se dit déçue mais non amère. Elle explique son rôle dans toute cette aventure. Elle raconte, avec émotion, la nécessité pour un ministre de faire confiance à ses principaux collaborateurs, à ses conseillers juridiques et autres, lorsque vient le temps de prendre une décision.

Lorsque les listes de renseignements et de personnes assujetties au programme de perception des pensions alimentaires ont été transmises aux chercheurs de l'Université Laval et ensuite à une maison de sondage, « on m'a dit, on est blindé ».

« Aujourd'hui, poursuit-elle, c'est sûr que si on compare l'avis de la Commission d'accès à l'information aux opinions que j'ai obtenues des gens du ministère du Revenu, je ne peux pas faire autrement que de constater une divergence majeure. C'est le jour et la nuit. »

Quand la question a été posée en Chambre, la ministre vérifie auprès du contentieux de son ministère. « On m'a alors dit, et je cite : on est blindé. Nous avons des avis de notre service juridique qui nous indiquent qu'on respecte la Loi. »

L'ex-ministre du Revenu n'hésite pas à rappeler que c'est la deuxième fois qu'elle doit pendre une décision semblable. Elle se souvient de sa démission du ministère de la Culture parce qu'elle ne pouvait pas, de son propre aveu, représenter adéquatement le milieu. Elle avait provoqué une controverse par une déclaration malheureuse et nommé un bailleurs de fonds du parti, qui a démissionné une semaine après son départ.

Elle affirme qu'elle a l'intention de demeurer en politique, à titre de député de Rosemont.

SEARS

Le magasin ouvre samedi, dès 8 h

VENTE DE 2 JOURS

Et quantité de bons achats

Ne manquez pas les offres spéciales d'ouverture, samedi 1er mai 1999, de 8 à 10 h.

Dans la limite des stocks

Rabais 40% CHAUSSURES DE SPORT CHOISIES
Chaussures pour enfants Sonic^MD, TNT et Kangaroos^MD. Rég. Sears 9,99-34,99. Paire
5,99-20,99
Après 10 h, rabais 25%. Les épargnes ne peuvent pas être combinées

Rabais 30 $ SANDALES EN CUIR ITALIEN POUR FEMMES
À 3 boucles. Rég. Sears 54,99. Pai.
24,99
Après 10 h, rabais 20 $. Les épargnes ne peuvent pas être combinées

Rabais 40% CHAUSSURES DE MARCHE BROOKS^MD POUR ADULTES
Rég. Sears 69,99. Paire
41,99

Rabais 30 $ BATTERIE 8 PIÈCES 'CHEF'S TOUCH' MIRRO
En aluminium très épais. N° 13588. Rég. Sears 99,99. Ens.
69,99

Moitié prix BLOUSES VARIÉES ALIA^MD
En tailles standard, Image^MD 16+ et V.I.Petites^MD. Rég. Sears 45-52 $. Chac.
22,50-26 $

Moitié prix* VESTES DE PRINTEMPS
Grandes marques variées. Tailles jeunes 8-18. Prix Sears marqués à l'origine 54,99-79,99. Chac.
27,49-39,99

Rabais 60% TOUTES LES BOTTES À PRIX ORDINAIRES POUR FEMMES
Après 10 h, rabais 40%. Les épargnes ne peuvent pas être combinées

Moitié prix JEANS CHOISIS LEVI'S^MD POUR FEMMES

Moitié prix MAILLOTS MOLLETONNÉS NEVADA^MD POUR FEMMES
Rég. Sears 24,99. Chac.
12,49

Rabais 40% MAILLOTS À MANCHES COURTES DE STYLE POLO OU À ENCOLURE BOUTONNÉE B.H.C^MD POUR HOMMES
Maillots en coton dans toute une palette de couleurs. Tailles P-TG. Rég. Sears 16,99. Chac.
9,99

Rabais 25% TOUTES LES CHAUSSURES DE GRANDES MARQUES POUR FEMMES
Rég. Sears 59,99-114,99: Paire
44,99-86,99

Rabais 40% TOUS LES BAS-CULOTTES JESSICA^MD
Dont les modèles à culotte de maintien, les bas, les mi-bas, les socquettes et bien plus. Rég. Sears 2,98-9,98. Chac.
1,79-5,99

Moitié prix TOUTES LES CHAUSSURES D'ENFANTS À PRIX DÉJÀ RÉDUITS
Dans la limite des stocks

Rabais 40%* ENSEMBLES-COLLANTS, 2 PIÈCES MOLLETONNÉS, FILLES
Tailles 2-6X. Prix Sears marqués à l'origine 6,99-24,99. Chac. ou ens.
4,19-14,99

Rabais 40% ENSEMBLE 2 PIÈCES EN TAILLES FILLES 7-16
Cardigan à maille fantaisie. Débardeur orné d'un picot. En tons variés. Rég. Sears 27,99. Ens.
16,79

Rabais 55% VESTE 'TREK' R & R^MD POUR HOMMES
En coloris variés. Tailles P-TG. Rég. Sears 79,99. Chac.
35,99

Moitié prix PANTALONS 'FLEX' HAGGAR^MD EN COTON
En coloris variés. Tailles hommes 30-40. Rég. Sears 64,99. Chac.
32,49

Rabais 30% CHAUSSURES HABILLÉES POUR HOMMES
Sauf les chaussures Florsheim^MD. Rég. Sears 49,99-89,99. Pai.
34,99-62,99

Moitié prix TOUS LES PRODUITS DE BAIN/CORPS, TROUSSES À MAQUILLAGE À PRIX DÉJÀ RÉDUITS
Dans la limite des stocks

Rabais 33% TOUTES LES BATTERIES DIEHARD^MD ET LES LAMPES DE POCHE CRAFTSMAN^MD

Achats sur place seulement. Certains articles ont peut-être été déjà soldés au cours de la semaine dernière. *Rabais basés sur les prix Sears marqués à l'origine. Certains prix ont peut-être été démarqués auparavant

NP0440199 2744546 SEARS Copyright 1999. Sears Canada Inc.